



RAPPORT D'EVALUATION A MI-PARCOURS

Programme pluriannuel BURKINA FASO 2022 - 2026

PRESENTE PAR :

SAWADOGO Guieswendé Alexandre

Consultant en management des structures culturelles

Janvier 2025

TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES.....	3
INTRODUCTION.....	4
I. CONTEXTE.....	5
II. OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION	6
II.1. OBJECTIF GENERAL.....	6
II.2. OBJECTIFS SPECIFIQUES	6
III. PRINCIPES ET METHODOLOGIE DE L'EVALUATION.....	7
IV. DEMARCHE D'ANALYSE	7
V. REVUE DOCUMENTAIRE ET CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES.....	8
VI. COLLECTE DES DONNEES DE TERRAIN	8
VII. TRAITEMENT DES DONNEES	8
VIII. PREALABLES AUX ANALYSES.....	9
IX. CONSTATS ET ANALYSES.....	9
IX.1. EVALUATION DU RESULTAT 4	9
IX.2 EVALUATION DU RESULTAT 5.....	15
X.EVALUATION DE L'OBJECTIF SPECIFIQUE.....	20
XI. EVALUATIONS DES INTRANTS.....	27
XI.1. PERTINENCE DU PROGRAMME.....	27
XI.2. METHODOLOGIE DE GESTION.....	28
XI.3 EFFICACITE DES ACTEURS.....	29
XI.4. RESILIENCES DES ACTEURS.....	30
XI.5. DURABILITE DE L'ACTION.....	31
XI.6. RISQUES LIES A L'ACTION.....	31
CONCLUSION.....	33
LEÇONS APPRISSES.....	34
RECOMMANDATIONS.....	
ANNEXES.....	

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Tableau 1 : Activités programmées de 2022 à 2026 en lien avec le résultat 4.....	9
Tableau 2 : Activités exécutées de 2022 à 2024 en lien avec le résultat 5.....	15
Tableau 3 : Comparaison des indicateurs principaux par résultat.....	26
Graphique 1: Répartition des contrats rapportés par année.....	11
Graphique 2: Répartition des contrats par partenaire.....	11
Graphique 3: Performance moyenne des membres par rapport au PPA.....	12
Graphique 4: Performances comparées des partenaires et des membres.....	12
Graphique 5: Répartition des publics mobilisés par année.....	16
Graphique 6: Répartition des publics mobilisés par partenaire.....	17
Graphique 7: Répartition géographique des publics mobilisés.....	17
Graphique 8: Etats de mobilisation financière hors Africalia par année.....	21
Graphique 9: Etats de la mobilisation financière hors Africalia par partenaire.....	21
Graphique 10: Les activités des partenaires en rapport avec leur volume financier.....	22
Graphique 11: Répartition des activités en fonction des ressources financières.....	23
Graphique 12: Etat rapportés des publics ayant participé aux diffusions	24
Graphique 13: Etats rapportés des publics non payants par partenaire.....	24
Graphique 14: Etats rapportés des publics payants par partenaire.....	25
Graphique 15: Répartition des publics touchés par les diffusions.....	25

INTRODUCTION

Le Burkina Faso est connu pour son dynamisme culturel tant au niveau national qu'international. En effet, le pays dispose d'un important patrimoine culturel, artistique et des savoir-faire porteurs de sens et pouvant contribuer à la création de richesses nationales à travers l'action des Industries culturelles et créatives. De très nombreux et importants acteurs animent la vie culturelle au Burkina Faso et s'illustrent les uns les autres par des réputations à l'épreuve du temps. Ce dynamisme culturel s'exprime tant du côté des institutions étatiques que de celui des organisations de la société civile (OSC) actives dans les différentes faitières culturelles que compte le pays avec l'appui technique et financier de nombreux partenaires issus de la coopération internationale et bilatérale dont l'asbl AFRICALIA.

En ratifiant en 2007 la Convention 2005 de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, le gouvernement prenait déjà conscience formellement de l'importance du secteur culturel comme un des « piliers de la croissance accélérée » et le manifestait par son classement parmi les secteurs prioritaires dans la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD), adoptée en 2010. Cela s'est traduit dans la réalité par la modification significative du cadre institutionnel à travers la mise en œuvre d'une architecture politique favorable à la prise en charge des industries culturelles et créatives (ICC) dans les politiques publiques, complétée par l'adoption de la Politique Nationale de la Culture (PNC) en 2009 qui vise le développement des industries créatives et culturelles en garantissant les libertés de création, de diffusion, de manifestation et de protection de la propriété intellectuelle.

Le Programme National de Développement Economique et Social (PNDES) qui constitue aujourd'hui le référentiel national prend en compte la culture dans son axe 3 « *dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois* ». Son objectif spécifique 2 entend « *développer un secteur industriel et artisanal compétitif, à forte valeur ajoutée et créateur d'emplois décents* » à travers la Stratégie Nationale de la Culture et du Tourisme (SNCT) qui vise la création d'une dynamique de développement culturel et touristique, fondée sur les valeurs communes propres aux Burkinabè, les capacités entrepreneuriales et la créativité des acteurs pour l'épanouissement socioéconomique des populations du Burkina Faso.

Le domaine culturel a contribué à environ 3% du PIB et généré plus de 218 000 emplois directs représentant 2,8% des actifs occupés tout en rapportant plus de 13 milliards F CFA de recettes au titre des exportations des biens et services culturels en 2009¹. La contribution de la culture à la formation du revenu national est donc une réalité concrète. De plus, la culture a des effets positifs indirects sur les emplois à travers des secteurs importants comme ceux de l'hôtellerie, de l'artisanat, des transports et de l'éducation.

Conscients des enjeux importants que revêt la mise en œuvre de la SNCT, les partenaires techniques et financiers du Burkina Faso participent à l'atteinte de ses objectifs à travers des actions multiples et multiformes. Africalia, asbl de droit belge qui opère au Burkina Faso depuis 2007 et ses partenaires locaux, se fondant sur une Théorie du Changement (ToC) élaborée, ont engagé un programme pluriannuel en cours d'exécution de 2022 à 2026 avec le soutien financier de la DGD. Cette théorie de changement à dégager six trajectoires de changement convergeant vers l'objectif spécifique du PPA

¹ Etude sur les impacts du secteur de la culture sur le développement économique et social du Burkina Faso, 2012

qui vise à renforcer les acteurs du secteur culturel et leurs actions au Burkina Faso en développant leurs capacités de médiation et de plaidoyer politiques et en les dotant de compétences et d'outils adaptés au sein de regroupements et de coalitions corporatives. Il s'aligne donc sur la cible 4 du CSC qui vise à « *Améliorer l'accès à la culture, à l'éducation et à la formation de qualité par des approches innovantes afin de favoriser le développement inclusif et durable de la société* » et la cible 3 de l'ODD 8 qui vise à « **Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers** ».

Le présent rapport d'évaluation qui vise à rendre compte de la mise en œuvre à mi-parcours est structuré autour des points clés suivants :

- Contexte du programme
- Objectifs et méthodologie de l'évaluation
- Constatations, analyses et facteurs explicatifs pour chacune des questions d'évaluation
- Conclusions et leçons apprises
- Recommandations

I. CONTEXTE

Le Burkina Faso fait face depuis 2012 à une crise sécuritaire et humanitaire consécutive à l'impact du terrorisme et ayant entraîné plus d'un million de personnes déplacées internes (PDI), une dislocation de l'architecture économique et une inflation estimée à 5,7% en août 2024. S'ajoutent à cela, la restriction des libertés individuelles et collectives et la raréfaction des ressources financières, la réduction des espaces de liberté de création et de diffusion impactés par la non maîtrise d'une partie importante du territoire nationale. Le secteur culturel, malgré son importance reconnue, l'attractivité du cadre institutionnel et réglementaire qui l'organise et la vivacité de ses acteurs, est frappé gravement par cette crise et doit relever de nombreux défis pour son essor. Ces défis peuvent être résumés ainsi :

- La qualité des ressources humaines ;
- L'accessibilité et la durabilité des financements ;
- L'amélioration quantitative et qualitative des infrastructures et des investissements ;
- La compétitivité et l'innovation ;
- La capacité de pénétration des marchés ;
- La dynamisation de la coopération et des échanges culturels.

Le plan pluriannuel (PPA) 2022-2026 est mis en œuvre dans un contexte particulier par trois regroupements d'acteurs de la société civile culturelle que sont La Fédération du Cartel, le Cinéma Numérique Ambulant-Afrique (CNA-Afrique) et la Plateforme Culturelle du Burkina Faso (PCBF) et vise l'objectif spécifique suivant : « **L'empowerment socioéconomique des acteurs culturels partenaires (artistes, entrepreneurs, opérateurs, associations, collectifs, faïtières, réseaux)** ».

De façon opérationnelle, il s'agit de renforcer durablement l'autonomie des partenaires d'Africalia au Burkina Faso par l'atteinte de six résultats importants qui sont :

- R1 : Le renforcement des capacités de plaidoyer et d'influence des acteurs/opérateurs culturels partenaires vis-à-vis des pouvoirs législatifs et exécutifs publics et politiques locaux

en faveur de l'amélioration et du renforcement de la formulation et de l'application de leurs politiques de valorisation, régulation et subventionnement de la culture ;

- R2 : L'amélioration de la gouvernance associative (management, pilotage, gestion des ressources...), la coordination thématique et régionale et le réseautage des acteurs/opérateurs culturels partenaires ;
- R3 : La professionnalisation, la diversification et la formalisation des capacités et les offres de formations certifiantes, qualifiantes et diplômantes, managériales, techniques et artistiques et de recherches culturelles (incubateurs, écoles, hub) ;
- **R4 : Le renforcement des capacités de création et de production d'œuvres culturelles et artistiques, émancipatrices, porteuses de sens et commercialisables ;**
- **R5 : Le renforcement des capacités de diffusion locales et internationales, physiques et digitales, démocratiques et décentralisées ;**
- R6 : Le renforcement des capacités de générer des revenus des Acteurs/opérateurs partenaires (distribution, accès aux financements publics et privés, mise en marché, crowdfunding...)

Plusieurs facteurs porteurs de risques majeurs ont été identifiés au préalable et dont la mitigation efficace pourrait favoriser l'atteinte des résultats escomptés. On peut noter les principaux qui sont :

- Les risques de dégradation sécuritaire : Impact de la dégradation sécuritaire (suspension d'intervention et réduction des zones, réduction de la liberté d'expression, de création), la réduction de l'espace de liberté d'expression et par conséquent de créativité, la multiplication des contingences administratives au regard de la décentralisation des activités à l'intérieur du pays ;
- Les risques liés à la pandémie du COVID qui pouvaient être de nature sanitaire, sécuritaire, politique, sociale, physique et économique ;
- Les risques liés à l'instrumentalisation des opérateurs culturels par les autorités locales ;
- Les risques liés aux effets climatiques (inondations, accès difficiles).

A mi-terme de ce programme qui a officiellement débuté le 1^{er} janvier 2022, une évaluation partielle est commanditée pour rendre compte de sa mise en œuvre à cette étape, de ses forces et de ses insuffisances et aussi pour proposer à Africalia et à ses partenaires des alternatives, des correctifs et des recommandations utiles pour l'avenir. Cette évaluation intéressera deux résultats (R4 et R5) ainsi que leurs apports à l'atteinte de l'objectif spécifique tout en analysant certains aspects de l'environnement de mise en œuvre.

II. OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

II.1. OBJECTIF GENERAL

La mission d'évaluation à mi-parcours a pour but d'apprécier les performances et les résultats partiels du programme incluant l'objectif spécifique, à des fins d'amélioration, d'adaptation si nécessaire et d'appui à l'élaboration du prochain programme 2027-2031.

II.2. OBJECTIFS SPECIFIQUES

De manière spécifique il est demandé à l'évaluateur d'apprécier sur les trois années de mise en œuvre (2022 à 2024) :

- Le niveau d'atteinte en qualité et en quantité des résultats R4 et R5 ;
- Le niveau d'atteinte en qualité et en quantité de l'objectif spécifique du programme conformément au cadre logique PPA 2022-2026 ;
- Les conditions de mise en œuvre du programme dans un contexte politique et sécuritaire préoccupant ;
- La résilience des acteurs de mise en œuvre ;
- La liberté d'expression dont bénéficient les acteurs ;
- Les leçons apprises ;
- Faire des recommandations clés,
- Les perspectives pour l'avenir.

III. PRINCIPES ET METHODOLOGIE DE L'EVALUATION

Les principes qui ont prévalu tout au long de l'évaluation sont :

1. La collaboration et l'interactivité qui accordent une importance particulière à l'expression libre des parties prenantes concernées (les acteurs de mise en œuvre, les PTF, les autorités locales et nationales ainsi que les bénéficiaires). La liberté de parole étant garantie par une approche directe basée sur la confiance et la vision commune des enjeux de l'évaluation à mi-parcours.
2. La rigueur professionnelle à travers une planification de la collecte de données et un suivi des activités ;
3. L'objectivité qui exige des faits et des éléments observables et vérifiables par l'analyse systématique des informations et leur mise à l'épreuve des prévisions, des faits rapportés ainsi que des réalités du terrain ;
4. La prise en compte des aspects transversaux qui s'articule autour du contexte de crise et de la liberté de création et d'expression dont ont bénéficié les partenaires dans la mise en œuvre du programme.

La phase pratique de la collecte a consisté en un ensemble d'exposés récapitulatifs de l'architecture générale du plan pluriannuel (PPA) au Burkina Faso ainsi que la partition définie par chacun des trois partenaires impliqués, suivi de débats et de clarification des sources de vérification (SDV) en corrélations avec les indicateurs objectivement vérifiables (IOV). Ces exercices se sont déroulés en entretiens individuels avec les gestionnaires de programmes et les responsables des structures et en focus groupe avec les membres des trois (3) organisations.

IV. DEMARCHE D'ANALYSE

La démarche d'analyse s'est fondée sur des principes généraux et s'est imposée une appréciation par triangulation à toutes les étapes de l'évaluation. L'évaluateur s'est appuyé sur ses propres connaissances dans de nombreuses missions de formulation de projets et de programmes ainsi que sa très bonne connaissance du milieu culturel burkinabè, sa bonne maîtrise de la GAR, ses bonnes expériences de gestion et d'évaluation de programmes et surtout sur l'autoévaluation formative faite avec les acteurs eux-mêmes sans pressions ni orientations spéculatives. Cette démarche a eu l'avantage d'être participative et objective dans le but d'apprécier les résultats à l'épreuve de l'évaluation, de proposer des correctifs et de formuler les recommandations. Cela a exigé des recherches documentaires constantes, des entretiens approfondis avec les partenaires, des réflexions

en groupes ou en individuels, des analyses de données annexes, des enquêtes auprès de certaines parties prenantes importantes (en ligne ou en présentiel) et auprès d'un échantillon de bénéficiaires directs et indirects.

V. REVUE DOCUMENTAIRE ET CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

La revue documentaire préalable a été renforcée tout au long de la mission de collecte de terrain par le recueil de documents complémentaires et de notes synthétiques auprès des parties prenantes. La liste des documents exploités est annexée au présent rapport.

L'exploitation de cette documentation a permis non seulement une meilleure connaissance du PPA mais aussi et surtout de mieux cerner les interactions entre les partenaires de mise en œuvre et les compréhensions qu'elles ont de leurs relations avec le partenaire AFRICALIA. La liste des personnes consultées est annexée au présent rapport.

VI. COLLECTE DES DONNEES DE TERRAIN

La collecte des données de terrain s'est déroulée du vendredi 13 au lundi 23 décembre 2024 principalement dans la ville de Ouagadougou en présentiel, à travers d'autres localités du pays et à l'extérieur en ligne. Elle a été faite auprès des groupes cibles suivants :

- La partie prenante d'initiative : Africalia
- Les parties prenantes partenaires : Fédération du Cartel, CNA-Afrique, PCBF
- Les parties prenantes associées : Benebnooma, Jazz à Ouaga, Umané Culture, Gambidi, ABDC, Compagnie du fil, Grâce Théâtre, Théâtre Eclair, Théâtre Evasion, CNA-Burkina
- Les parties prenantes de pilotage : Les gestionnaires de programmes des partenaires
- Les parties prenantes bénéficiaires : des formés, des créateurs, des artistes etc..
- Les parties prenantes d'opinion : CNP-NZ, MBDHP, MATDS
- Les parties prenantes de soutien : ENABEL, WBI, FDCT, BBDA, FESPACO, MCCAT, BUCO, Mairie de Ouagadougou, Mairie de Koudougou

En dehors des bénéficiaires directs qui ont fait l'objet d'un échantillonnage raisonné, la collecte des données a concerné exclusivement tous les acteurs de la mise en œuvre directe ou indirecte. Ceci à travers des entretiens orientés par des guides, des projections de slides avec discussions et prises de notes, des captations audio consenties en guise d'aide-mémoire, mais aussi sous la forme d'appels individuels ou groupés sur Teams ou WhatsApp pour les personnes difficiles d'accès et/ou vivant à l'extérieur du Burkina Faso.

VII. TRAITEMENT DES DONNEES

Les données collectées sur le terrain ont été mis en rapport avec celles contenues dans les documents de base du PPA depuis sa formulation et confrontées à celles contenues dans les différents reportages durant la mise en œuvre du programme. Il s'est agi d'en éprouver la réalité, la pertinence et la cohérence avec les actes codifiés du programme tout en appréciant l'efficacité des actions par rapport aux résultats attendus ainsi que les effets sur les publics cibles.

VIII. PREALABLES AUX CONSTATS ET AUX ANALYSES

Pour mieux cerner tous les contours des constats et des analyses faits sur les résultats atteints, il est indispensable d'établir quelques préalables importants :

1. Le PPA Burkina Faso 2022-2026 est mis en œuvre par des regroupements d'opérateurs culturels ayant en leur sein des acteurs mutualisant leurs efforts et leurs ressources pour l'atteinte de leurs objectifs.
2. Le PPA Burkina Faso 2022-2026 a pour partenaire technique et financier d'appui AFRICALIA Belgique qui en assure le pilotage et non la mise en œuvre.
3. Le PPA Burkina Faso 2022-2026 ambitionne de contribuer à l'autonomisation des opérateurs culturels comme d'autres initiatives internes et externes.

IX. CONSTATS ET ANALYSES

Au cours des trois premières années du PPA, de nombreuses activités ont été programmées et exécutées par l'ensemble des trois partenaires au compte des résultats 4 et 5. La mise en œuvre de ces activités exige la formalisation contractuelle des créations, productions et diffusions des œuvres culturelles et artistiques.

IX.1. Résultat 4 : Les capacités de création et de production d'œuvres culturelles et artistiques, émancipatrices, porteuses de sens et commercialisables ont été renforcées

Le résultat 4 est tributaire de la mise en œuvre d'activités de création et de production culturelle et artistiques. Les activités éligibles sont :

- Organiser des formations techniques
- Organiser des formations artistiques
- Organiser des ateliers d'écriture
- Créer et produire des œuvres artistiques

Le tableau ci-dessous donne le récapitulatif des activités prévues en lien avec le résultat 4, par partenaire et par année.

Tableau 1 : Activités programmées de 2022 à 2026 en lien avec le résultat 4

Ordre	Activités	Organisation	Date de réalisation
2022			
1	Atelier Parcours Form' Action	Cartel	Reporté en 2023
2	Formation en Humour: La poussette		20 au 30 juillet
3	Atelier Ecrire pour la marionnette		27 oct. au 10 nov
4	Formation artistique au profit des enseignants		5 au 16 sept
5	Création de l'ensemble artistique des femmes (ENAF)		11oct au 08 nov
6	Atelier de formation à la création (dramaturgie)		31 oct au 19 nov
7	Formation des techniciens	CNA	Juillet
8	Production d'un documentaire sur la communauté Silanko		Sept à nov
9	Création avec Cheick Tidiane SECK dans le cadre de Jazz à Ouaga	PCBF	29 avril au 2 mai
10	Création d'une pièce de théâtre intitulé « RENAISSANCE »FITMO/FAB		02 et 03 déc
11	Création musicale avec l'artiste « PAMIKA »/WAGA FESTIVAL		20 au 15 déc

12	Création du spectacle intitulé « PAK ZACA » /NAK		30 nov au 04 déc
13	Création d’humour « RIR’VOLUTION 2 » BON NANE/OUISTITI D’OR.		02 et 03 jan 23
2023			
14	Atelier permanent d’Initiation au Théâtre (APIT)	CARTEL	
15	Formation en réalisation et production de courts métrages	CNA	17 au 26 sept
16	Production des documentaires de création		
17	Création dans le cadre de Jazz à Ouaga	PCBF	28 avril au 6 mai
18	Création d’une pièce de théâtre dans le cadre du FITMO/FAB		26 au 31 oct
19	Création musicale dans le cadre de WAGA FESTIVAL		8 au 9 déc 2023
20	Création du spectacle intitulé « PAK ZACA »/ NAK		29 nov au 3 déc
21	Création d’humour « RIR’VOLUTION 3 » - BON NANE/OUISTITI D’OR.		Décembre
2024			
22	Formation artistique des enseignants	CARTEL	9 au 14 sept
23	Formation d'une nouvelle génération de marionnette «LA RELEVE »		13 au 27 juin
24	Création audiovisuelle «MA YA DAWA ou les aventures de GURUNGA »		6 au 25 sept
25	Atelier de formation à la création à partir de la situation dramaturgique		24 juin au 13 juil
26	Formation de l’Ensemble artistique des femmes (ENAF)		3 au 29 juin
27	Formation des techniciens	CNA	
28	Production d’un documentaire		Juillet 2024
29	Création dans le cadre de Jazz à Ouaga	PCBF	annulée
30	Création d’une pièce de théâtre dans le cadre du FITMO/FAB		26 au 31 octobre
31	Création musicale dans le cadre de WAGA FESTIVAL		8 au 9 décembre
32	Création du spectacle intitulé « PAK ZACA »/ NAK		27 nov au 1 ^{er} déc
33	Création d’humour « RIR’VOLUTION 4 » -BON NANE/OUISTITI D’OR.		Décembre 2024

Source : Etude documentaire

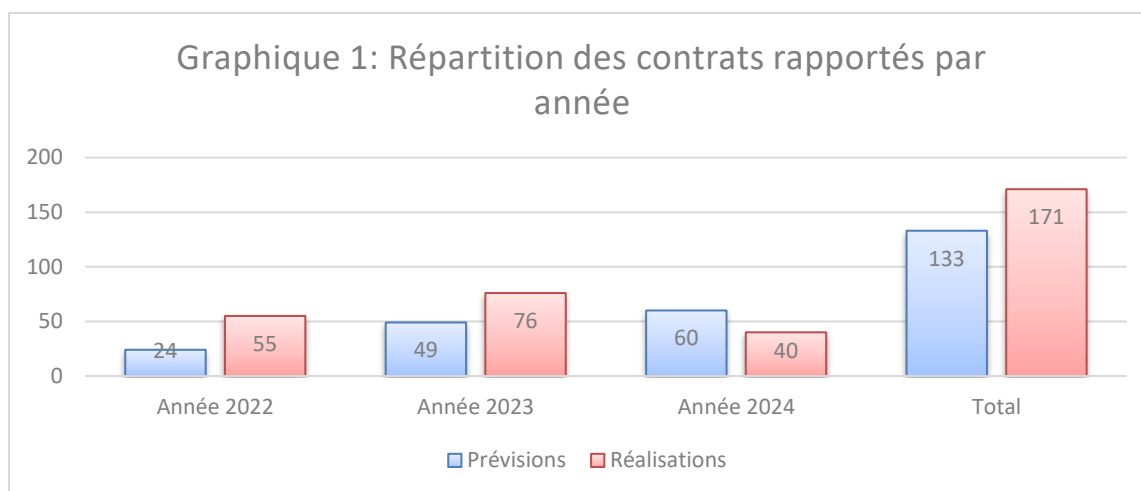
Trente-trois (33) activités de formation, de création et de production ont été menées au cours des trois années passées et conformément aux directives prescrites dans le programme pluriannuel, s'alignant de fait dans la sphère d'éligibilité de celui-ci.

IOV4.1 : Nombre annuel de nouveaux contrats artistiques de production et de création (ventilés pas sexe) signés par les partenaires

CONSTAT :

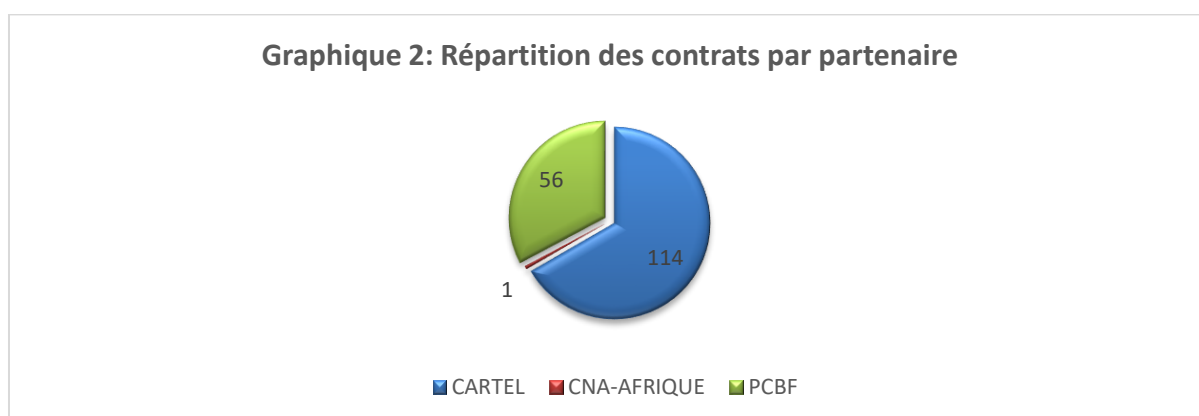
Le programme pluriannuel Burkina Faso 2022-2026 a prévu la signature de 133 contrats de production et de création par les trois partenaires que sont le CARTEL, la PCBF et le CNA-Afrique à la date du 31 décembre 2024 (24 pour les hommes et 109 pour les femmes). Les rapports indiquent que 171 contrats (115 hommes et 56 femmes) ont effectivement été signés à cette date pour la production et la création soit un taux de 118,05%. La répartition temporelle fait ressortir 55 contrats pour 2022 soit 229%, 76 contrats pour 2023 soit 155% et 40 contrats pour 2024 soit 43,30%².

² Source : études documentaires et rapex de 2022 à 2024



Source : Etude documentaire

En interrogeant la répartition par partenaire sur la même période rapportée de 2022 à 2024, c'est la fédération du Cartel qui a réalisé le plus de contrats avec 114 contrats sur 95 prévus soit un taux de 120%, contre 56 pour la PCBF sur 32 prévus soit un taux de 131,25% et 1 pour le CNA-Afrique sur 6 soit un taux de 16,66% prévus à mi-terme du PPA. Le graphique ci-dessous rend compte de ces performances.

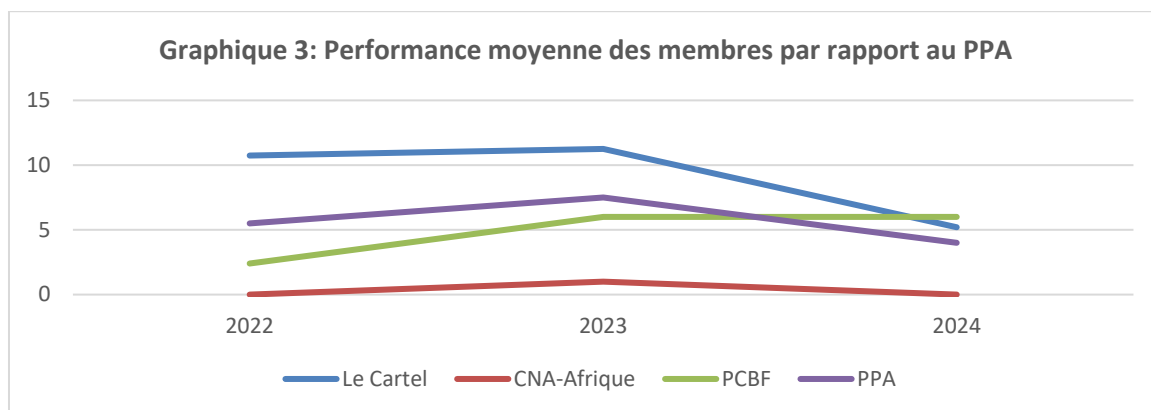


Source : Etude documentaire

ANALYSE :

En comparaison des prévisions consignées dans le cadre logique PPA-Burkina Faso 2022-2026, l'objectif d'atteindre le nombre de 133 contractualisations en 2024 est réalisé avec la signature de 171 contrats (+18%) par les partenaires. Rapportée à l'échelle des 10 associations qui composent les 3 regroupements, la moyenne annuelle de contrats signés est de 5,7 pour chacune.

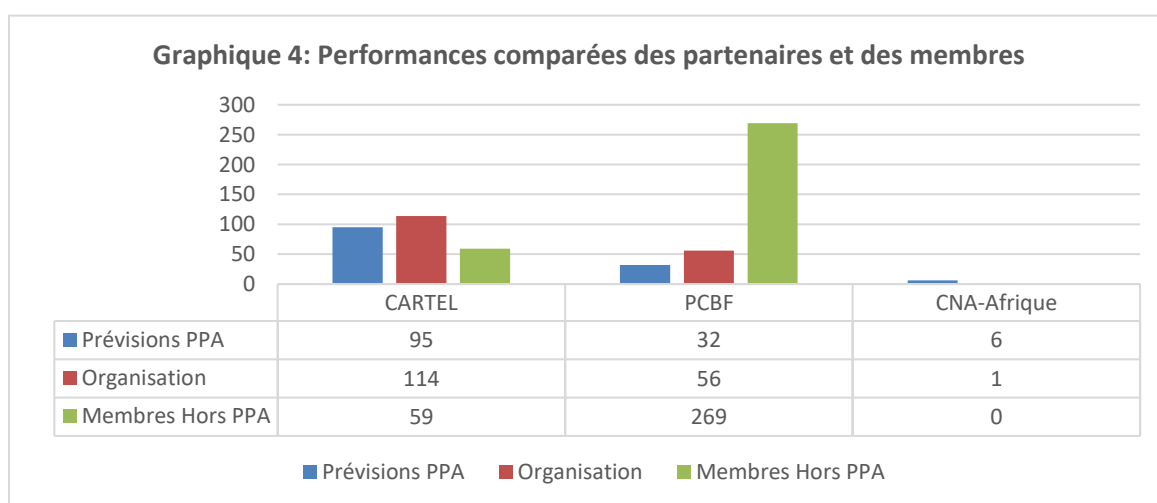
La PCBF composée de 5 associations a signé 56 contrats, réalisant ainsi la meilleure performance (+31,25%) malgré un indice de 2,8 contrats annuels pour chacune des 5 associations membres. La fédération du Cartel avec 114 contrats signés fait une performance de +20% et une moyenne individuelle annuelle de 9,5 contrats par compagnie membre et le CNA-Afrique avec une seule structure et un seul contrat signé réalise une performance de -83,34%. Selon les rapports, les 3 partenaires n'ont pas eu le même niveau de performance dans la même période pour l'atteinte des résultats de cet indicateur comme le montre le graphique ci-dessous.



Source : Etude documentaire/données de terrain

Si la forte moyenne réalisée par le CARTEL se justifie par le fait que ses activités sont orientées sur des prestations individuelles et collectives rassemblant ainsi plus de contrats, il n'en est pas de même pour la PCBF qui rassemble 5 structures spécialisées dans l'événementiel mais qui présente une moyenne faible de 2,8 contrats signés par chacune et par an. Le CNA-Afrique en qualité d'opérateur propre sur ses propres activités justifie aisément le seul contrat signé. La baisse significative de contrats signés en 2024 est liée à l'évidence à une baisse d'activités entraînée par des facteurs internes comme la faible mobilisation budgétaire, le refroidissement de l'entrain de départ et aussi le désistement de certains partenaires refrénés par le contexte national marqué par l'insécurité et la détérioration des relations diplomatiques avec certains partenaires traditionnels.

Malgré les résultats affichés par les trois (3) partenaires au nom et pour leurs propres comptes qui sont globalement représentatives des projections attendues à mi-parcours, ces performances mises en rapport avec les résultats obtenus par les associations membres des regroupements connaissent de grandes divergences et appellent à des interrogations. En effet, les contrats signés par le CARTEL, la PCBF et le CNA-Afrique dans la même période 2022-2024 en comparaison des contrats signés sous les bannières des associations membres de chaque regroupement et non consignés dans les rapports transmis interrogent nécessairement. Le graphique suivant en rend compte.



Source : Etude documentaire/données de terrain

Les données collectées sur le terrain confirment que des résultats importants obtenus par les membres des regroupements que sont le CARTEL, la PCBF et le CNA-Afrique ne sont pas mis au compte du PPA. En effet, 59 contrats « hors PPA » ont été signés dans des projets et partenariats « périphériques » par les membres du CARTEL durant les 3 années passées et 269 contrats réalisés par les 5 membres de la PCBF faisant « cavaliers seuls » sur la même période. Le CNA-Burkina n'a pu signé aucun contrat sur les 6 prévus par le CNA-Afrique qui agit cependant pour son compte.

C'est donc au total 318 contrats (204 hommes et 114 femmes) qui ont été signés par l'ensemble des 10 membres des 3 regroupements, sur initiatives personnelles ou avec d'autres partenaires techniques et financiers (hors Africalia), mais sans traçabilité sur les rapportages du PPA. Ajoutés aux attentes à mi-parcours, les résultats réels du programme sont donc pour l'indicateur 1 du Résultat 4 les suivants :

- Nombre de contrats attendus : 133 (24 hommes et 109 femmes)
- Nombre de contrats signés par les partenaires (organisations faitières et membres) : 489 (319 hommes et 170 femmes)

Au vu du nombre de contrats effectivement signés, on peut soutenir que le résultat pour l'IOV4.1 est atteint avec un impressionnant taux de 367% qui contraste énormément avec les prévisions de départ et ouvre la voie à plusieurs constats confirmés par les enquêtes de terrain :

- Les prévisions de départ ne reflètent pas les capacités de contractualisation réelles des partenaires pris comme des regroupements d'opérateurs culturels qui culminent à 489 contrats en 3 ans soit une moyenne annuelle de 163 contrats par an.
- Les 171 contrats « officiels » obtenus de 2022 à 2024 sont les résultats du PPA mis en œuvre sous les bannières des partenaires et non le cumul des résultats des associations qui les composent.

IOV4.2 : Nombre annuel d'acteurs culturels (ventilés par sexe) au Burkina Faso qui ont été coachés par les partenaires

Le coaching artistique et culturel consiste en un accompagnement personnalisé de personnes exerçant une activité artistique ou créative pour atteindre leurs objectifs, surmonter leurs difficultés et exprimer pleinement leur talent. Le coaching a des exigences de professionnalisme, de déontologie et de changement. Il diffère donc de la formation tous azimuts qui confère un statut mais ne garantit ni la compétence ni le succès.

CONSTAT :

Selon les rapportages, le coaching réalisé de 2022 à 2024 a consisté en une prise en charge professionnelle d'acteurs formés et désireux d'améliorer leurs performances respectives dans une carrière artistique soit dans le théâtre soit dans le cinéma. Ainsi, sur un total prévu de 27 acteurs culturels à coacher de 2022 à 2024, les chiffres indiquent 147 coachés (96 hommes et 51 femmes) par le CNA-Afrique (24 sur 6 prévus) et la fédération du Cartel (123 sur 21 prévus). La PCBF rapporte n'avoir pas fait du coaching.

ANALYSE :

Le nombre d'acteurs culturels coachés à mi-parcours du PPA indique clairement une disproportion importante entre les prévisions de départ et la réalité des faits. Si l'on peut bien comprendre les débuts

difficiles du coaching en 2022, il est tout à fait impressionnant de constater le coaching de 147 acteurs en deux ans (2023 et 2024). Suite à la collecte de données de terrain, il ressort clairement que certains partenaires ont des résultats différents des données rapportées. Pour la période 2022-2024, la PCBF à travers ses structures membres a coaché 160 acteurs culturels avec le concours et la collaboration d'autres partenaires techniques et financiers en dehors du PPA d'Africalia. Ce coaching a touché des comédiens du théâtre, des humoristes, des jeunes talents découverts dans ces cadres officiels ou occasionnels et même des techniciens. Il est apparu évident que la PCBF, n'ayant pas prévu initialement de faire du coaching dans le PPA 2022-2026 n'a pas estimé nécessaire d'en faire rapportage dans ce cadre même si les données de terrains confirment ces faits.

Aussi, sur une prévision de 27 acteurs à coacher, le total réalisé en fin décembre 2024 est de 307 acteurs (204 hommes et 103 femmes) ayant bénéficié de coaching par les partenaires. Ces données interrogent encore sur les bases prévisionnelles du cadre logique du PPA en même temps qu'elles renseignent sur le volume réel d'activités des partenaires pris individuellement, collectivement, avec ou sans l'apport de leurs membres respectifs. L'absence de coaching en 2024 pour des structures comme le CNA-Afrique et le CARTEL s'expliquent par un quasi-arrêt d'activités pour ces deux partenaires toujours en quête ou en attente de soutiens de partenaires financiers.

APPRECIATION GENERAL DU RESULTAT 4 :

De tous les six résultats du programme pluriannuel 2022-2024, le résultat 4 est celui qui a le plus fort potentiel d'impact sur l'objectif spécifique. Il concentre les activités d'identité dont la mise en œuvre valide les prévisions initiales tout en orientant les décisions et le positionnement des structures partenaires pour l'avenir. A la lumière des indicateurs définis dans les cadres logiques et des résultats rapportés par les acteurs, il est aisé de conclure que les résultats quantitatifs liés aux deux indicateurs de contrôle sont atteints. Les résultats réels confirment et dépassent largement ces indicateurs quantitatifs mais donnent cependant une appréciation qualitative qui se résume à :

- Les activités du CARTEL, du CNA-Afrique et de la PCBF sont distinctes de celles des (10) membres qui les composent comme l'atteste les 171 contrats réalisés contre 318 pour les membres ;
- Les activités des partenaires et celles des membres ne sont alignées ni dans les programmes, ni dans les chronogrammes encore moins dans les rapports comme le montre les 307 acteurs coachés contre une prévision de 27 sur les 3 premières années du PPA ;
- Le CARTEL, la PCBF et le CNA-Afrique mettent en œuvre seulement les activités du PPA au compte des membres, mais la réversible n'est pas une réalité.

IX.2 EVALUATION DU RESULTAT 5: Les capacités de diffusion locales et internationales, physiques et digitales, démocratiques et décentralisées ont été renforcées

Les activités exécutées de 2022 à 2024 et en rapport avec l'atteinte du résultat 5 sont répertoriées ainsi que suit :

- **Organiser des activités de diffusion de spectacles, de films ;**
- **Organiser des festivals dans les différentes filières artistiques ;**
- **Organiser des formations en propriété littéraire et artistique versus digitale.**

Tableau 2 : Activités exécutées de 2022 à 2024 en lien avec le résultat 5

Ordre	Activités	Organisation	Date de réalisation
2022			
1	Saison théâtrale	Cartel	Mai – déc.
2	Campagne de projections cinéma	CNA-A	Sept – déc.
3	Festival des Identités Culturelles		3 au 10 déc.
4	Jazz à Ouaga	PCBF	29 avril -2 mai
5	WAGA Festival		02 et 03 déc.
6	FITMO/FAB		20 au 15 déc.
7	Nuits Atypiques de Koudougou		30 nov.- 04 déc.
8	Bon Nané/Ouistiti d’or		02 -03 jan 2023
2023			
9	Saison théâtrale du Cartel	LE CARTEL	Avril à juin
10	Parcours form'action		
11	Festival « La Ruche »		4- 10 déc.
12	Festival « Marionnettes au féminin »		1-12,18-23 déc.
13	Festival « Les Nuits internationales de la Plaisanterie »		30 nov. - 2 déc.
14	Campagne de projections cinéma	CNA-AFRIQUE	Avril – juillet
15	Festival des Identités Culturelles		Sans date
16	Jazz à Ouaga	PCBF	28 avril-6 mai
17	WAGA Festival		13 au 15 oct.
18	FITMO/FAB		8 au 9 déc.
19	Nuits Atypiques de Koudougou		29 nov. - 3 déc.
20	Bon Nané/Ouistiti d’or		décembre
2024			
21	Saison théâtrale	LE CARTEL	Mai-juin
22	Campagne de projections cinéma	CNA-AFRIQUE	
23	Festival des Identités Culturelles		7 au 11 mai
24	Jazz à Ouaga	PCBF	annulée
25	WAGA Festival		26 au 31 oct.
26	FITMO/FAB		8 au 9 déc.
27	Nuits Atypiques de Koudougou		27 nov.- 1 ^{er} déc.
28	Bon Nané/Ouistiti d’or		Décembre

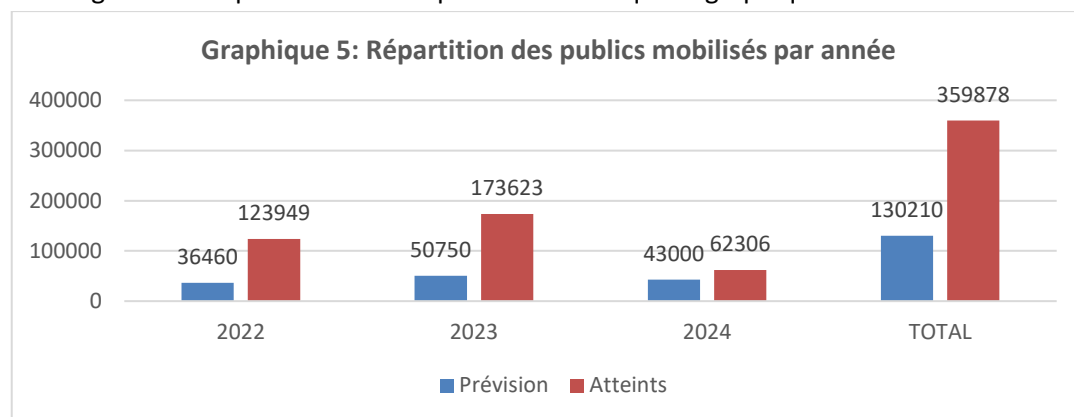
De 2022 à 2024, ce sont au total 28 activités de diffusion programmées dont 27 qui ont été effectivement réalisées par l’ensemble des trois partenaires avec des périodes peu fastes (janvier à mars) et des périodes d’activités intenses de diffusion (dernier trimestre de l’année). La PCBF est la structure qui a réalisé le plus d’activités de diffusion avec 14 festivals sur 15 programmés, suivie de la Fédération du Cartel avec 8 activités réalisées sur 8 programmées et du CNA-Afrique avec 5 occasions de diffusion créées sur 5 prévues. Les publics qui ont été touchés sont variés et proviennent principalement des grands centres urbains et de quelques zones non urbaines.

IOV5.1 : Nombre d'hommes et de femmes ayant physiquement participé à des émissions ou à la distribution d'œuvres et de créations au cours de l'année dont % des zones non urbaines.

CONSTAT :

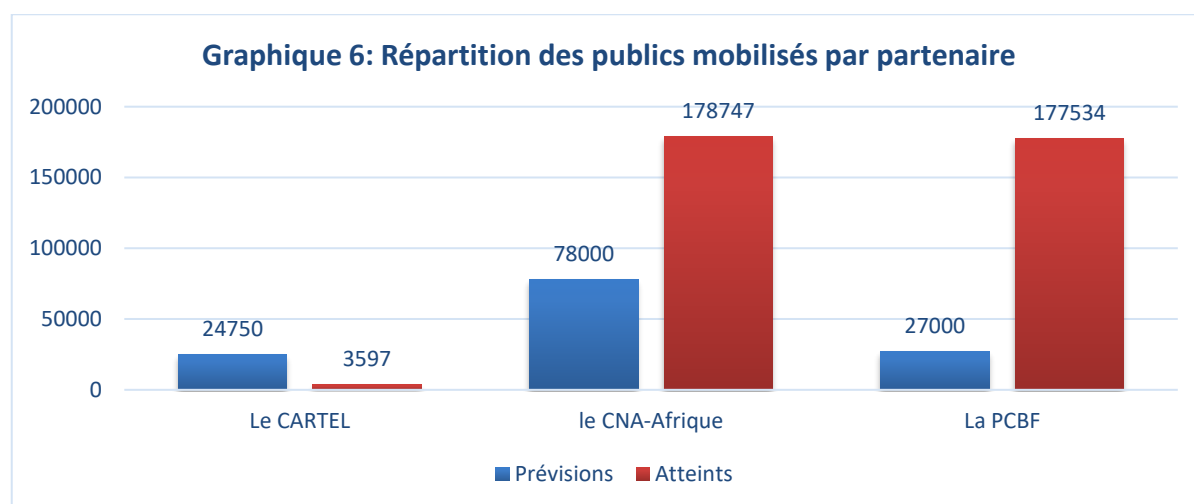
De 2022 à 2024 et selon les rapports consultés, ce sont 296 916 personnes qui ont participé aux émissions et à la diffusion des œuvres et des créations des partenaires sur 130250 de prévus.

La collecte de données de terrain en tenant compte de nombreuses informations non répertoriées dans les rapports fournis dénombre au total 359 878 personnes (161442 femmes et 198436 hommes) touchées par ces activités en 3 années soit un taux de 276,29% par rapport aux prévisions. Ce public est inégalement réparti dans le temps comme l'indique le graphique suivant :



Source : Etude documentaire/données de terrain

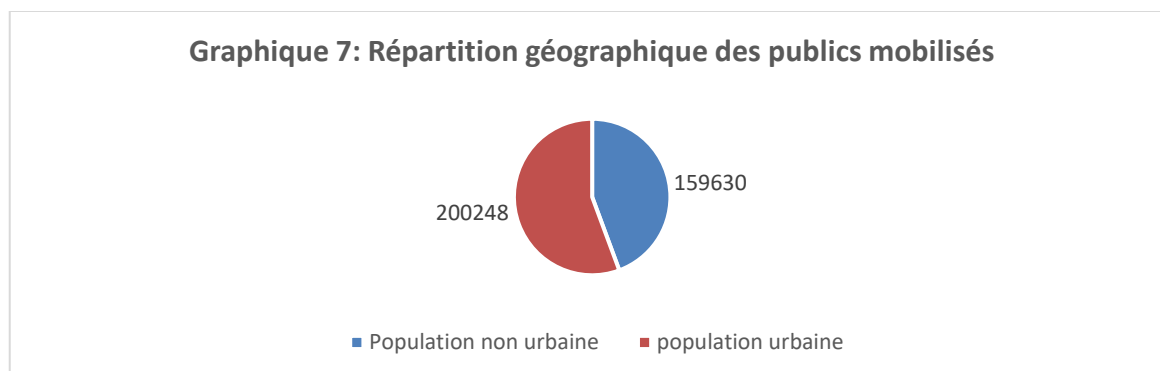
Les trois partenaires ont eu des capacités différentes de mobilisation au cours des trois années d'activités. Sur une prévision de 24 750 personnes à toucher, le CARTEL n'en a mobilisé que 3 597 soit 14,53%, le CNA-Afrique a touché 178 747 personnes sur les 78 000 prévues soit 229,16% derrière la PCBF avec 177 534 personnes sur 27 000 prévues soit 657,53% comme l'indique le graphique suivant.



Source : Etude documentaire/données de terrain

Les publics touchés sont répartis en deux catégories que sont les populations urbaines et celles non urbaines. Le CARTEL a pu mobiliser 1 685 non urbains sur le total de 3 597 personnes touchées soit

46,84%, la PCBF dénombre 36 070 non urbains sur 177 534 personnes touchées soit 20,31% , le CNA Afrique a atteint 121 875 personnes non-urbaines sur un total mobilisé de 178 747 soit 68,18%. Au total, ce sont 159 630 personnes de provenance non urbaine sur 359878 personnes (44,35%) qui ont été touchées par les activités de diffusion des partenaires comme l'indique le graphique ci-dessous.



Source : Etude documentaire/données de terrain

ANALYSE :

Selon les rapports examinés, les publics touchés par la diffusion physique des productions et des créations sont de 296 916 personnes contre 359 878 issues des données collectées sur le terrain. La différence de 62 692 personnes constatée est pourvue en grande partie par de nombreuses activités réalisées et de nombreuses données non répertoriées dans les rapports de 2022 et de 2023. Ces données sont bien au-delà des prévisions du PPA à la période concernée qui attendait 130 210 personnes contre 359 878 touchées. L'explication tient au fait que les prévisions l'ont été « à minima » et pour les activités financées « seulement » par les ressources du PPA « Africalia » en occultant les activités générées par les partenaires et leurs membres respectifs. Cela acte une claire séparation des activités dites du PPA et des activités dites « propres » aux membres contrairement au préalable 1 qui soutient que « Le PPA Burkina Faso 2022-2026 est mise en œuvre par des regroupements d'opérateurs culturels ayant en leur sein des acteurs mutualisant leurs efforts et leurs ressources pour l'atteinte de leurs objectifs ».

L'évolution annuelle des populations touchées indique un pic en 2023 avec 173 623 soit 73,49% des 236 250 pour tout le PPA jusqu'en 2026. Cette performance est indicatrice de la capacité de mobilisation des partenaires même en situation de crise multiforme. De plus, 2023 a connu une forte concentration d'activités (12 sur les 28 programmées) par rapport à 2022 et 2024 qui n'ont vu que 8 activités de mobilisation de public chacune. La baisse drastique de la mobilisation populaire en 2024 est aussi consécutive au contexte général mais est aussi due aux reports et/ou annulation d'activités importantes comme le festival Jazz à Ouaga qui a un grand potentiel de mobilisation.

En termes de capacité de mobilisation populaire, le CNA-Afrique avec 178 747 personnes soit 48,85% de l'ensemble des publics a réalisé la meilleure performance à travers 3 festivals et 3 campagnes de diffusion cinématographique, suivi de la PCBF avec 14 festivals « grand public » qui a mobilisé 177 534 personnes soit 48,52% de l'ensemble et enfin le CARTEL, 3 597 personnes soit 2,63% des publics avec cependant 3 saisons de diffusion et 3 festivals. Même si les partenaires n'ont pas toujours les mêmes publics cibles, les mauvaises performances du CARTEL comme les bonnes de la PCBF et du CNA-Afrique s'expliquent par, d'un côté l'amputation des publics autrefois drainés par « les Récréatrâles » ancien

membre du CARTEL, et de l'autre côté par de longues expériences en mobilisation populaire des deux autres partenaires malheureusement non partagées et non mutualisées entre eux. En effet, aucune source ne rend compte d'une collaboration entre les trois partenaires du PPA dans le sens de mettre en synergie leurs actions et/ou de partager leurs expériences dans le cadre de leurs activités de création et de diffusion d'œuvres et de productions depuis la mise en œuvre du plan pluriannuel. Ceci est symptomatique de la navigation individuelle de chaque partenaire avec comme repère « son cadre logique » et comme motivation « la satisfaction des résultats du PPA d'Africalia ».

La population non urbaine touchée est de 44,35% de l'ensemble des publics ayant bénéficié de la diffusion des productions et des œuvres de 2022 à 2024. L'ensemble des activités a été réalisé dans de grands centres urbains que sont Ouagadougou, Koudougou, Boromo, Boussé, Tenkodogo et Ziniaré autour desquels gravitent des communes rurales et des villages périphériques relativement épargnés par l'emprise terroriste. La plus grande partie de cette population non urbaine touchée l'est par l'action du CNA-Afrique qui a « exporté » la diffusion auprès de 121 875 personnes soit 76,35% des publics non urbains contre 22,59% pour la PCBF et 1,05% pour le CARTEL. Ces états se justifient aisément quand on constate que sur les 28 activités de diffusion de 2022 à 2024, seules 9 ont touché des populations hors de Ouagadougou et seulement 3 ont été exécutées exclusivement au bénéfice des populations rurales par le CNA-Afrique à travers 3 campagnes de projection cinématographique pour les populations « rurales » de 14 villages des régions concernées. Les autres partenaires que sont le CARTEL et la PCBF sont restés sur leurs bases traditionnelles et n'ont déployé qu'à petite échelle « la décentralisation » de l'accès aux œuvres et productions artistiques et culturelles même si le caractère « démocratique » de cet accès n'est pas à contester.

En résumé et à l'observation minutieuse des faits, on peut retenir que même si les attentes en termes de quantité de populations à toucher dans la programmation du PPA sont comblés, il n'en demeure pas moins que les acteurs ont fait des prévisions « pour le PPA » en se fondant sur :

- les ressources affectés sans tenir compte de leurs capacités réelles connues de mobilisation populaire et d'impact sur les publics bénéficiaires ;
- la « personnalisation des objectifs » en ne prenant pas en compte la dimension plurielle de l'objectif spécifique du programme qui commande que « Leave No One Behind » ;
- l'individualisme à travers l'absence totale de collaboration entre « partenaires et bénéficiaires » d'un même programme qui leur a empêché de partager entre eux les expériences qui marchent et surtout celles qui pourraient mettre en péril l'œuvre commune ;

Tout en reconnaissant les effets directs et collatéraux de l'environnement général d'exercice des activités culturelles en cette période d'insécurité sur les activités des partenaires, une démarche collégiale de mitigation aurait pu amoindrir les risques et menaces tout en apportant à chacun l'appui et la vision commune nécessaires à l'appréciation des enjeux et des défis à surmonter.

IOV 5.2 : Taux (%) d'augmentation de l'audience numérique (= % de l'audience numérique sur l'audience totale)

On entend par audience numérique **le nombre de visiteurs d'un support numérique** à travers des médias numériques incluant les réseaux sociaux, les blogs, les podcasts ou des vidéos en ligne. Une audience numérique induit donc la publication d'un contenu spécifique adressé à des publics ciblés via ces plateformes avec des objectifs précis.

CONSTAT :

Sur les 33 activités de création liées au résultat 4 et les 28 activités de diffusion liées au résultat 5 qui ont des contenus numérisables et diffusables sur un portail numérique, une seule œuvre a été retrouvée en ligne en 2024. Cette œuvre est « Ma Ya Dawa ou les aventures de Gourounga » publiée depuis le 9 avril 2020 avec une audience de 341 275 vues pour l'épisode 1 et 651 417 vues pour l'épisode 2. L'analyse documentaire et les données de terrain ont révélé que pour certains partenaires, les vues sur des publicités, des annonces et des informations diverses concernant leurs activités sur des pages Facebook sont considérées des audiences numériques.

ANALYSE :

Il est à remarquer qu'une confusion est faite entre une publication à caractère d'information ou publicitaire sur une page numérique et la numérisation d'une œuvre ayant une valeur pédagogique, commerciale ou de formation. Il est constatable que même si les acteurs culturels ont pris conscience de l'importance du numérique dans l'univers culturel en tant que vecteur et produit, l'environnement de l'application du numérique n'est pas toujours favorable pour plusieurs raisons :

- Le numérique représente un secteur d'activité professionnelle avec ses instruments, ses codes et ses acteurs et les acteurs culturels n'y sont pas préparés en grande majorité ;
- Les œuvres et les créations artistiques et culturelles constituent des contenus numérisables mais encore très faiblement numérisés du fait des barrières techniques et technologiques ;
- Le cadre juridique n'est pas incitatif à la monétisation des contenus numérisés ;
- L'environnement technique n'est pas favorable avec la faible couverture des réseaux téléphoniques et la mauvaise qualité de l'accès à internet ;

APPRECIATION GENERALE DU RESULTAT 5:

L'appréciation générale des **capacités de diffusion locales et internationales, physiques et digitales, démocratiques et décentralisées des trois partenaires** ne peut être faite sans tenir compte de plusieurs facteurs qui sont leur réputation, leurs emprises sur les populations, leurs secteurs d'activités, les lieux de mise en œuvre et leurs ambitions dans le PPA. Les partenaires de mise en œuvre du PPA 2022-2026 au Burkina Faso jouissent globalement d'une bonne réputation qu'ils ont mis du temps à construire grâce à leurs leaders respectifs. Depuis plus de 20 ans pour beaucoup d'entre eux, les événements qu'ils organisent tant dans la création que dans la diffusion ont toujours reçu une certaine onction populaire grâce à leurs grandes expériences, leurs positionnements dans les segments d'activités, les soutiens institutionnels, techniques et financiers de nombreux partenaires nationaux et internationaux. Leurs secteurs d'activités relèvent de la culture, un des domaines les plus impactés dans un contexte national préoccupant. Aussi, en se rapportant aux différents lieux de mise en œuvre des activités et à la carte sécuritaire du Burkina Faso, les zones d'influences et de mise en œuvre des 27 manifestations réalisées par les partenaires sont toutes en dehors des zones dites « rouges » même s'il faut reconnaître que celles-ci n'ont pas toujours été accessibles aux populations venant des zones à risques du fait des restrictions générales des mouvements individuels ou collectifs.

Malgré la faible décentralisation des activités, elles ont constitué pour de nombreuses populations tenaillées entre les nouvelles des fronts, la relative sécurité des centres urbains des « bulles » d'air et des lueurs d'espoir. C'est dire donc qu'avant 2022 date de début du plan pluriannuel, le CARTEL, la PCBF et le CNA-Afrique arrivaient à mobiliser physiquement des publics en grand nombre au cours de

leurs activités et il apparaît clairement que dans la mise en œuvre du PPA, les ambitions affichées sont largement en deçà des capacités de mobilisation réelle des acteurs. C'est d'ailleurs la confirmation qu'apportent les données de terrains à mi-parcours (359 878 personnes) touchées qui dépassent les projections pour tout le programme jusqu'en 2026 (236 250 personnes) malgré l'annulation d'une manifestation comme Jazz à Ouaga, la morosité économique générale, les restrictions de mouvements etc. La diffusion digitale qui devait apporter une dimension internationale et une accessibilité accrue aux œuvres et aux productions pour les publics n'a pas pu être exploitée convenablement en soutien à la diffusion physique, restreignant de fait la « sphère démocratique » au profit des populations.

X.EVALUATION DE L'OBJECTIF SPECIFIQUE : L'empowerment socioéconomique des Acteurs culturels partenaires (artistes, entrepreneurs, opérateurs, associations, collectifs, faïtières, réseaux) ciblés a été durablement renforcé.

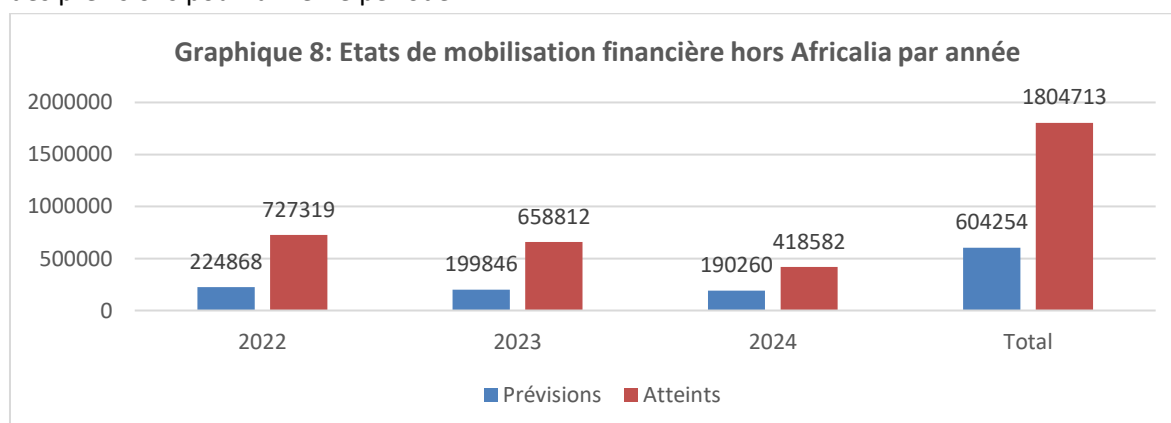
IOVS.1 : Volume financier annuel des prestations de service techniques, artistiques ou administratives en dehors de la subvention d'Africalia (en euro)

Le volume financier des partenaires est constitué des sommes mobilisées et affectées aux activités comme les prestations de services techniques, les prestations artistiques et les charges administratives. Il traduit la capacité de mobilisation financière, trace les pistes de l'autonomisation financière et donne des indices sur le poids économique des organisations.

CONSTAT :

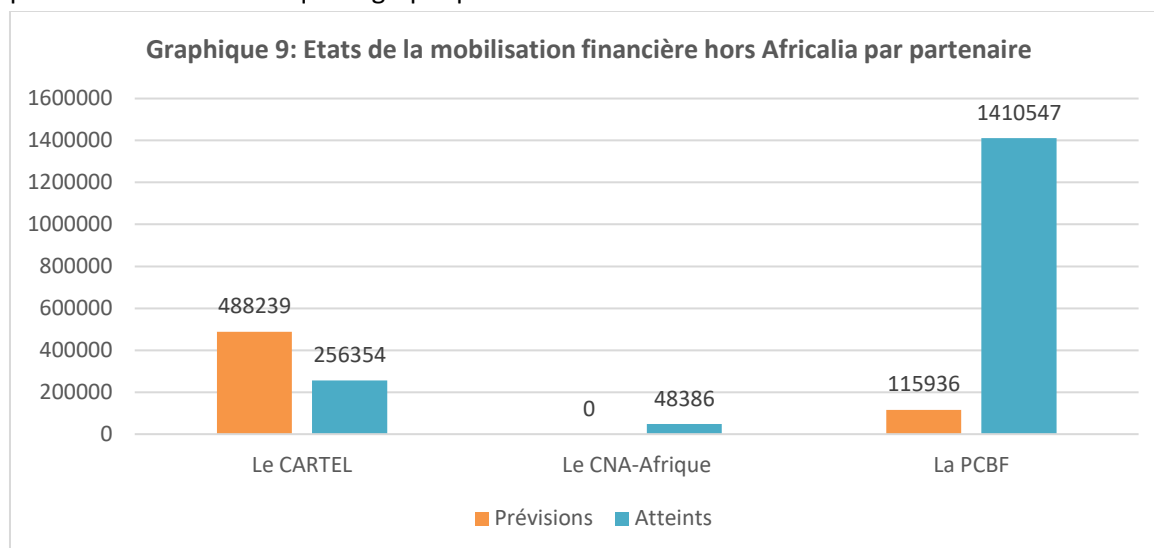
Selon les rapportages analysés, le volume financier à mi-parcours et en dehors de la subvention d'Africalia est de 151 460 Euros pour 2022, 208 373 euros pour 2023 et 215 132 euros pour 2024 soit un total de 574 965 euros sur une prévision de 604 254 euros pour les trois années. Il est constitué exclusivement de ressources collectées par le biais de subventions, de sponsoring, de partenariats divers, de valorisations, d'offres et de prestations de services etc. Aucune source n'indique une mobilisation financière par le biais de plateforme numérique ou de services y afférents.

Les enquêtes de terrain révèlent des chiffres beaucoup plus importants de 727 319 euros pour 2022, 658 812 euros pour 2023 et 418 582 euros pour 2024. Le graphique suivant les met en comparaison des prévisions pour la même période.



Source : Etude documentaire/données de terrain

Quant à la mobilisation financière faite par chaque partenaire sur la même période et en fonction des prévisions, la PCBF se place en tête avec 1 410 547 euros mobilisés sur une prévision de 115 936 euros, suivi du CNA-Afrique qui n'avait pas prévu des ressources additionnelles à celles d'Africalia mais qui a réussi à mobiliser 48 386 euros. Le CARTEL avec 256 354 euros mobilisés n'a pas atteint ses propres prévisions comme l'indique le graphique suivant :



Source : Etude documentaire/données de terrain

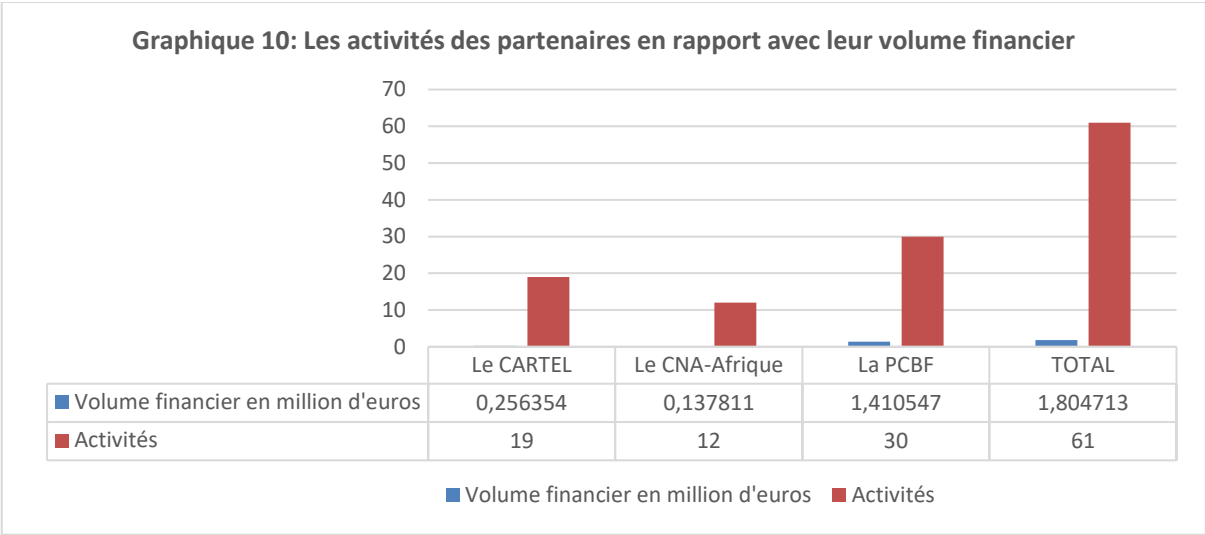
Mis en rapport avec les résultats attendus à mi-parcours du PPA qui est de mobiliser 604 254 euros, les résultats obtenus par les partenaires sont très différents. En effet, la PCBF à elle seule a rassemblé un volume financier de 1 410 547 euros qui est deux fois supérieur à l'attente de tout le PPA à mi-parcours contribuant ainsi à 233,4% à l'atteinte du résultat. Le CARTEL en réalisant une performance de 256 354 euros contribue à 42,42% du montant total attendu et le CNA-Afrique avec son volume financier de 48 386 Euros y apporte 8%.

ANALYSE :

Pour apprécier les capacités de mobilisation financière des partenaires du PPA, il est important de prendre en compte d'une part les trois regroupements que sont le CARTEL, la PCBF et le CNA-Afrique et d'autre part les dix (10) membres de ces regroupements qui disposent d'administrations formelles plus ou moins fonctionnelles. Le fait étant que toutes ces structures mobilisent des ressources soit en leur propre nom soit par mandat accordé aux administrations des regroupements par les membres. Vu sous cet angle, les prévisions de 604 254 euros de volume financier à mobiliser en trois ans par les « 13 administrations » soit une moyenne de 46 481 euros chacune est bien faible. Rapportée à l'année, ce serait une moyenne de 15 494 euros à mobiliser par structure soit une charge d'activités mensuelle évaluer à 1 291 euros en dehors de l'appui d'Africalia. Les chiffres rapportés indiquent que ces membres et partenaires n'ont pu effectivement mobiliser que 574 965 euros ramenant ainsi la moyenne annuelle à 14 742,69 euros et celle mensuelle à 1228,5 euros.

En comparaison, la subvention d'Africalia est de 634 342 euros pour la même période avec une moyenne annuelle de 211 447 euros et mensuelle de 1 355 euros. Cette subvention apparait ici plus importante que l'ensemble des autres appuis et collaborations financières, des fonds propres et même des valorisations. De toute évidence, ces chiffres nous fondent à dire que les prévisions sont largement

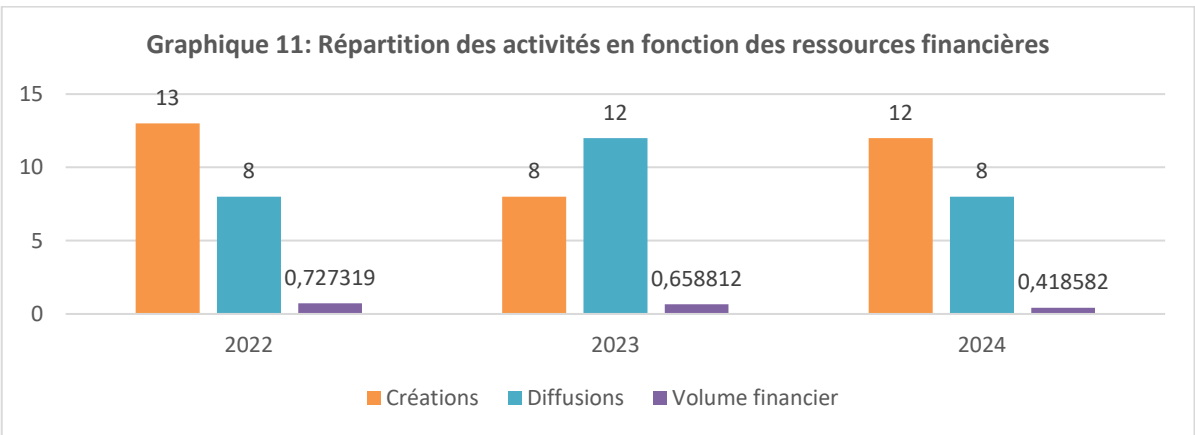
sous-estimées au vu du volume d’activités des partenaires pris individuellement ou en groupe rendant du même coup les données recueillies sur le terrain plus proches de la réalité. En effet, les données de terrain indiquent que de 2022 à 2024, les partenaires du PPA ont mobilisé sans l’appui d’Africalia 1 804 713 euros pour la réalisation de 61 activités comme l’indique le graphique suivant.



Source : Etude documentaire/données de terrain

Le volume moyen annuel est de 601 571 euros et la PCBF s’illustre dans cet exercice avec un volume moyen annuel de 470 182 euros mobilisés, suivi du CARTEL avec 85 451 Euros et en fin du CNA-Afrique avec 16 129 euros.

Il est à remarquer que même si le volume financier moyen mobilisé à mi-parcours par les partenaires est important, il a connu une baisse continue depuis 2022 passant de 727 319 euros à 658 812 euros en 2023 pour descendre à 418 582 euros en 2024 et suit la courbe des activités qu’il justifie.



Source : Etude documentaire/données de terrain

Il est notable que même si le volume d’activités reste quasi identique sur les trois années appréciées, le volume financier connaît lui une baisse continue mais justifiée sur la même période. En effet, les années de fortes créations comme 2022 et 2024 contrastent avec celle de 2023 avec un plus grand nombre de diffusions. La situation particulière de l’année 2024 est due à l’annulation d’un festival (Jazz

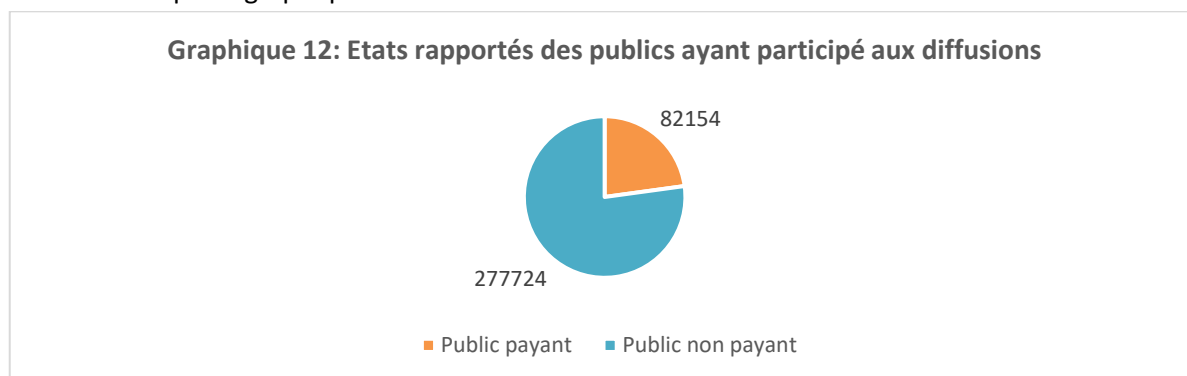
à Ouaga), la suspension ou le retard des appuis financiers de certains partenaires au CARTEL et au CNA-Afrique qui ont impacté négativement sur la mobilisation des ressources financières. De même, sans occulter l'impact générale de la situation économique, les enjeux sécuritaires et la désaffection de plusieurs partenaires traditionnels des acteurs culturels au Burkina Faso, il n'est pas hasardeux de dire que les partenaires de mise en œuvre du PPA font montre d'une capacité avérée à mobiliser des ressources financières dans le cadre de leurs activités et en dehors de l'appui de leur partenaire AFRICALIA. A titre de comparaison, le montant mobilisé de 1 804 713 euros est 2,8 fois le montant de la subvention d'AFRICALIA pour la même période qui est de 634 342 euros.

IOVS.2 : Effectif des publics masculin et féminin payant et non payant touché par les activités des partenaires

Les effectifs touchés par la diffusion des œuvres et productions des partenaires sont composés des publics touchés physiquement à travers les activités réalisées que par la diffusion numérique à travers des plateformes de téléchargement ou d'accès à des œuvres et productions des partenaires.

CONSTAT :

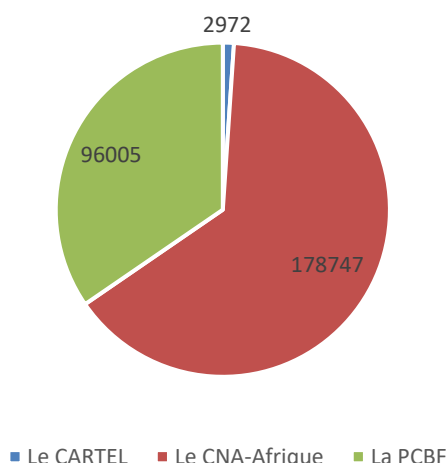
Sur le total de 359 878 (161442 femmes et 198436 hommes) personnes touchées par les diffusions physiques de 2022 à 2024, les rapports indiquent que ce sont 82 154 (34800 femmes et 47354 hommes) soit 22,82% qui ont payé leur participation aux diffusions des œuvres et des créations et 277 724 personnes (126642 femmes et 151082 hommes) soit 77,18% qui y ont accédé gratuitement comme l'indique le graphique suivant :



Source : *rapportages*

Les audiences numériques font parties des publics touchés mais il faut noter que l'audience numérique de l'œuvre Ma Ya Dawa n'est pas prise en compte dans les constats pour avoir été mise en ligne en 2020 et 2021. De tous les publics touchés, il y a ceux qui n'ont pas payé un accès à la diffusion au nombre de 277 724 personnes et dont la répartition par partenaire selon les rapportages est le suivant :

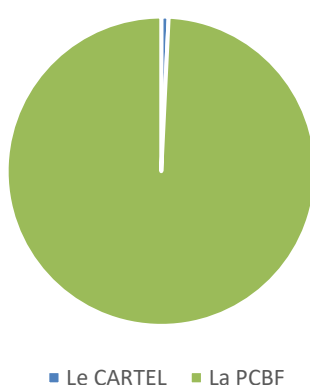
Graphique 13: Etats rapportés des publics non payants répartis par partenaire



Source : Etude documentaire/données de terrain

Les publics payants sont mobilisés par le CARTEL et la PCBF exclusivement qui sont les seuls à organiser des événements à accès monétisés. Sur une prévision de 83 750 personnes payant pour le PPA à mi-parcours, il est renseigné 82 154 atteints soit 98,09%. Sur l'ensemble des entrées payantes, le CARTEL renseigne sur 625 entrées sur la période de 2022 à 2024 avec 6 événements « grand public » dans le théâtre. Ce nombre représente 17% du public total mobilisé par le CARTEL et 0,76% des publics payants sur la période pour le PPA. La PCBF affiche 81 529 entrées payantes sur la même période avec 14 festivals réalisés, ce qui représente 45,92% de tout son public et 99,24% de tous les publics payants de 2022 à 2024. Le CNA-Afrique qui fait de la diffusion communautaire n'a pas réalisé d'activités à « entrée payante ». Le graphique suivant rend compte de ces états rapportés.

Graphique 14: Etats rapportés des publics payants par partenaire



ANALYSE :

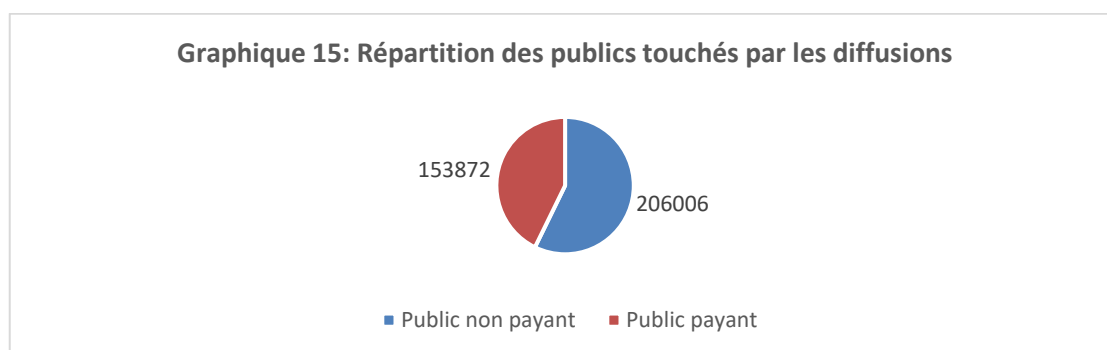
La PCBF en rassemblant 81 529 entrées payantes sur 14 festivals soit 97,34% des 83 750 du total payant à mi-parcours, ressort une moyenne annuelle de 27 176 personnes pour 5 festivals soit environ 5 435

tickets d'entrée ventilés par chaque membre de la structure. Des 5 festivals organisés cycliquement par les membres, les statistiques collectées sur la plus « populaire » que sont les NAK rapportent sur les trois dernières années 117 233 entrées dont 16 030 entrées gratuites contre 101 203 entrées payantes. Ces données indiquent une proportion de public payant moyen de 86,32%.

Les données de terrain rapportent que ce sont 177 534 personnes qui ont pris part aux 14 festivals organisés par la PCBF durant ces 3 ans. Rapporté à la proportion des publics payants renseignée de 86,32% pour l'ensemble de la PCBF, c'est au total 153 247 personnes qui ont payé des tickets d'entrée aux activités organisées par la PCBF contre 24287 qui y ont eu accès gratuitement.

De même pour le CARTEL qui a accueilli 3 597 personnes au total, proportionnellement au 17% rapporté, ce sont 611 personnes qui ont pris un ticket d'entrée sur la période concernée, chiffre qui se rapproche des 625 rapportés par les analyses documentaires.

Au total et conformément aux données collectées sur le terrain, les publics payants et non payants se présentent comme l'indique le graphique suivant :



Source : Données de terrain

On constate que les publics payants sont bien plus nombreux que ceux des chiffres rapportés et en les mettant en alignement avec les conditions minimales d'accès aux manifestations payantes organisées par les partenaires qui est de 1,52 euros, il en ressort un volume financier de 234 579 euros représentant 13% des 1 804 713 du volume financier total mobilisé par les partenaires. Cette proportion est plus proche de la réalité des apports des publics payants que les 125 244 euros (6,88%) issus des reportages.

Les publics non payants qui sont au nombre de 206 006 sont principalement rassemblés par le CNA-Afrique à travers les campagnes de projection cinématographique et les festivals avec 178 747 personnes, ne laissant que 27 259 personnes à la PCBF et au CARTEL réunis.

En résumant les fondements de base du PPA 2022-2026 dans ses prévisions, ses reportages et ses réalités de terrain, il ressort les chiffres suivants.

Tableau 3 : Comparaison des indicateurs principaux par résultat

Données	Prévisions	Rapportages	Constats	Ecart négatif	Ecart positif
Nouveaux contrats signés	133	171	489	-65%	+267%
Acteurs culturels coachés	27	136	307	-56%	+1166%
Publics à toucher	130 250	296 916	359 878	-17,49	+176%
Publics payants	83 750	82 154	153 872	-46,60	+83%
Publics non payants	199 750	277 724	206 006	+34,81	+3%
Volume des entrées en euros	127 683	125 244	234 579	-46,60	+83%
Volume financier hors Africalia	604 254	574 965	1 804 713	-68,14	+193%

Ces chiffres tout en indiquant les niveaux d'atteinte des résultats du programme pluriannuel qui sont quantitativement satisfaisants au vu des prévisions initiales, traduisent cependant dans la réalité des faits qualitatifs sous-jacents qui appellent de nous les conjectures suivantes.

Pour les écarts négatifs :

1. La prévision d'un faible niveau de contractualisation alors qu'il peut être atteint 3,6 fois induit une volonté de paraître « professionnellement » plus faible qu'on ne l'est, évitant du coup les exigences que requiert un niveau de compétences plus élevé ;
2. La non effectivité du coaching alors que les faits démontrent qu'il est très bien fait induit un renoncement à un leadership utile pour les autres et à un moyen de renforcement de soi ;
3. La prévision d'un faible public à atteindre alors qu'on a en touché 2,7 fois plus, induit une faiblesse de l'effort à fournir pour satisfaire l'indicateur tout en minimisant les risques d'échec ;
4. La prévision d'un faible volume financier à mobiliser en dehors de la subvention d'Africalia alors que la réalité indique 2,9 fois le volume mobilisé induit un lien de dépendance vis-à-vis du partenaire financier et l'engage à poursuivre son appui tout en gardant des solutions de rechange le cas échéant ;
5. La prévision d'un faible public payant alors que les faits rapportent 1,8 fois le nombre de personnes ayant payé un accès soutient le caractère non « lucratif » de l'action tout en l'éloignant de l'esprit de rentabilité ;
6. La sous-estimation des entrées payantes alors que la situation réelle démontre une mobilisation financière presque 2 fois plus importante valide l'idée d'une faiblesse des ressources financières tout en créditant la dépendance externe ;
7. La surestimation des publics non payants accentue le caractère populaire et « démocratique » de l'action tout en lui conférant une onction sociale.

Pour les écarts positifs :

1. L'atteinte de 3,5 fois le nombre de contrats initialement prévus par les regroupements acte un volume d'activités réelles beaucoup plus important que rapporté ;
2. Parvenir à coacher autant d'acteurs culturels sans planification initiale acte une grande capacité d'adaptation qui tranche avec l'impossibilité supposée à saisir les opportunités ;
3. L'atteinte de 2,5 fois le public prévu confirme une capacité de mobilisation populaire qui tranche avec les difficultés de mobilisation populaire présumées ;
4. La mobilisation d'un public payant presque que 2 fois supérieur aux prévisions acte une capacité plus importante d'autofinancement des activités des partenaires ;
5. L'équilibre entre les publics non payants atteints et ceux prévus entérine le nombre de 178747 atteint par le CNA-Afrique et 23662 cumulativement atteints par la PCBF et le CARTEL ;
6. La réalisation de presque 2 fois le volume des entrées payantes prévues confirment une bonne assise financière contributive à l'autofinancement des structures ;
7. La mobilisation de presque 3 fois du volume financier sans la subvention d'Africalia (634 342 euros) par rapport aux prévisions pour la période place de fait celui-ci au rang de « co-financeur » et non de « seul contributeur » des regroupements.

En définitive, si l'objectif spécifique du PPA est de renforcer durablement « **L'empowerment socioéconomique des acteurs culturels partenaires ciblés** », à la lumière des indicateurs, des sources de vérification et des données collectées sur le terrain, il est tout à fait possible de dire que les

partenaires du PPA 2022-2026 que sont la Fédération du CARTEL, le Cinéma Numérique -Afrique et la Plateforme Culturelle du Burkina Faso, se sont fixés des indicateurs à minima qui ne reflètent pas leurs capacités réelles d'activités, de mobilisation populaire, de diffusion d'œuvres et de productions artistiques, de mobilisation financière et d'autonomisation par rapport à leur partenaire AFRICALIA.

XI. EVALUATION DES INTRANTS

La mise en œuvre du programme a requis d'énormes ressources humaines, matérielles et financières, morales et socioculturelles. Leur déploiement a donné les résultats constatés et mérite d'être interrogé. Aussi cet exercice va concerner la formulation du programme même, sa pertinence, son efficacité, sa durabilité ainsi que les risques y relatifs.

XI.1. DE LA PERTINENCE DU PROGRAMME

Le programme pluriannuel Burkina Faso 2022-2026 est arrimé à la cible stratégique 4 du CSC et vise à **« Améliorer l'accès à la culture, à l'éducation et à la formation de qualité par des approches innovantes afin de favoriser le développement inclusif et durable de la société »** en favorisant la production et la diffusion des biens et services culturels. Sa pertinence découle de son alignement sur l'Objectif du Développement Durable 4(ODD4) et al. De plus le PPA contribue au Programme National de Développement Economique et Social (PNDES, 2016-2020) et aux autres principales stratégies sectorielles du Burkina Faso qui visent faire du secteur culturel un levier économique pour le pays tout en répondant aux préoccupations de la société civile autour d'une création artistique riche et porteuse de sens. En intervenant au Burkina Faso suivant une logique orientée vers le soutien à des regroupements d'acteurs des industries culturelles et créatives, Africalia vise le renforcement des capacités des organisations culturelles à coopérer et à développer un modèle économique durable et rentable tout en consolidant leur rôle moteur de créativité, d'innovation et de cohésion sociale. Les résultats auxquels sont parvenus ces partenaires renseignent sur la pertinence réelle de ce PPA par une tendance à l'autonomisation et un ancrage certain dans l'univers culturel du Burkina Faso justifiant de ce fait son importance et sa pertinence.

XI.2. DE LA METHODOLOGIE DE GESTION DU PROGRAMME

La gestion du PPA 2022-2026 obéit à des principes généraux à respecter par les parties prenantes du partenariat en dehors de la gouvernance associative et administrative. Ces principes qui fondent la collaboration sont :

1. Une convergence de vue sur les finalités du programme et sur les enjeux de développement ;
2. Une co-élaboration de la stratégie de mise en œuvre à travers la Théorie du changement (ToC) du programme ;
3. Une claire définition des rôles et des implications des partenaires dans le programme ;
4. Une complémentarité des compétences et des moyens ;
5. Une action inscrite dans la durée ;
6. Une relation de confiance et de respect mutuel.

Il se décrit précisément que pour la mise en œuvre effective du programme pluriannuel, il y a trois rôles essentiels que sont : la maîtrise d'œuvre du PPA avec les dix (10) membres des regroupements, la maîtrise d'ouvrage assurée par les trois (3) regroupements eux-mêmes et l'appui conseil du programme tenu par le partenaire Africalia en tant que partenaire technique et financier.

Il nous semble donc important d'apprécier la méthodologie de gestion du programme à mi-parcours à travers le respect de certains principes importants et à la lumière des faits rapportés et constatés à cette étape de la mise en œuvre.

Pour ce qui est de la convergence de vue sur la finalité du programme, l'unanimité n'est pas encore établie sur les « réels » bénéficiaires finaux du programme pluriannuel 2022-2026 que sont les regroupements et leurs membres. Au vu de leurs ambitions très en deçà de leurs capacités réelles, les regroupements et leurs structures membres se sont placés en position d'accompagnateurs du « PPA d'Africalia » pour 2022 à 2026 comme ils le désignent d'ailleurs. La « rationalisation » semble avoir été installée comme mode de pilotage et la satisfaction du partenaire le seul leitmotiv, reléguant au second plan l'objectif spécifique du PPA qui vise leur plus grande autonomisation et leur réel ancrage dans l'univers culturel burkinabè. La Fédération du CARTEL, le CNA-Afrique et la PCBF n'ont semblé voir en Africalia qu'un partenaire avec « son cahier de charges » à remplir plutôt qu'un partenaire d'appui technique et financier dans un « Programme pluriannuel » tout à eux, par eux et pour eux, avec tous les partenaires en appui, AFRICALIA y compris dans une vision commune, dans un temps donné et pour une vision partagée. L'expression « Pourquoi faire compliquer quand on peut faire simple » semble prendre tout son sens face à l'attitude des partenaires qui, capables de plus se contentent de si peu.

La théorie du changement (ToC) est la matrice de l'élaboration du PPA 2022-2026. Elle a été l'œuvre concertée et consentie de tous les acteurs de mise en œuvre et s'est appuyée sur des constats antérieurs et des résultats de programmes passés. Elle annonce que « **Si on renforce la Fédération du Cartel, le CNA-Afrique et la PCBF (R2), si ceux-ci forment des professionnels dans le secteur culturel (R3) qui proposent des productions de qualité (R4) qui sont diffusées (R5) et commercialisées (R6) et s'ils sont en mesure de mener un plaidoyer auprès des acteurs politiques (R1) ; alors les opérateurs culturels au Burkina Faso verront leur empowerment (autonomisation) se renforcer et pourront contribuer au développement de la société en ayant un impact positif sur celle-ci.** »

Les chiffres issus de l'évaluation à mi-parcours du PPA 2022-2026 indiquent que le renforcement des structures partenaires à cette étape est une réalité qui va au-delà de toutes les prévisions faites par elles-mêmes. Prévu pour être observable en cinq années de mise en œuvre à travers l'atteinte de l'objectif spécifique, le changement souhaité est intervenu en seulement trois ans si l'on s'en tient aux indicateurs et aux résultats observés ; 1 804 713 euros mobilisés en 3 ans contre 1 122 394 euros prévus pour 5 ans ; **153 872** entrées payantes en 3 ans contre 149 500 prévues pour 5 ans et seulement 202409 non payants en 2024 contre 353750 non payants prévus en 2026. Ces statistiques montrent deux situations importantes : Soit les acteurs du changement souhaité sont tellement efficaces qu'ils ont réussi à le faire intervenir beaucoup plus tôt que prévu, soit le changement était déjà latent et l'action n'a fait que le révéler en 3 ans au lieu de 5. Ces situations démontrent en tous les cas que les partenaires du PPA 2022-2026 sont capables de relever le défi de « **l'empowerment** » si ce n'est déjà fait.

La claire définition des rôles et des implications de chaque partenaire dans le programme suppose que toutes les parties prenantes de mise en œuvre ont une claire conscience de leurs tâches et des implications possibles pour l'ensemble de l'action en général et pour chacun d'eux en particulier. C'est dire donc que la Fédération du CARTEL, le CNA-Afrique et la PCBF partagent la même volonté de réussir « leur » programme commun PPA-BF 2020-2026 et s'activent chacun à réussir sa partition tout en ayant un regard permanent sur le rôle et les responsabilités des autres avec lesquels on partage une communauté de destin. C'est la complémentarité. Il est donc incompréhensible et presque « fautif » que les 3 partenaires de mise en œuvre ne soient pas tous au courant des « portions de PPA »

attribuées à chacun. Chaque partenaire se contentant de s'occuper de ses propres « chiffres » sans se préoccuper de ce qui se passe chez les autres à tel point qu'il est constatable chez tous, que les indicateurs du programme pluriannuel 2022-2026 ne sont pas perçus comme les « résultantes » des indicateurs que chacun d'eux s'est fixés. Cela s'est traduit dans la pratique par l'absence totale de concertations entre eux au niveau décisionnel comme au niveau du pilotage opérationnel. Aucune rencontre de concertation, de revue interne, d'échanges de bons procédés ou de partage d'expériences, d'échanges de services n'a pu être documentée pour les trois (3) partenaires qui ont pour mission de réussir un programme commun pour le bien de leur secteur d'activités. Le seul rôle clairement dédié est celui du partenaire financier AFRICALIA qui arrive à les réunir de temps en temps en sa qualité d'appui-conseil, parfois de maître d'œuvre et souvent de maître d'ouvrage.

XI.3. DE L'EFFICACITE DES ACTEURS

Le choix d'AFRICALIA de travailler avec des partenaires traditionnels dans des regroupements obéit à des critères qui veulent que ceux-ci soient capables de jouer un rôle fédérateur et démultiplicateur dans le secteur culturel. C'est la raison pour laquelle la Fédération du CARTEL, le CNA-Afrique et la PCBF sont des acteurs dans le PPA 2022-2026. Ces partenaires ont fait montre de résultats appréciables à mi-parcours que traduisent des chiffres aussi importants qu'illustratifs. C'est dire qu'ils ont la capacité de créer un impact profitable à tous les acteurs culturels du Burkina Faso à long terme. S'il faut reconnaître l'importance des « unions » dans l'efficacité des actions, il est indispensable de faire la différence entre les unions de façade, les unions d'intérêt et celles qui font la force motrice de la réussite commune. Les résultats finaux obtenus à mi-parcours du programme sont les résultats cumulés des trois regroupements pris isolément et ne reflètent pas les efforts communs des partenaires. Une synergie d'actions entre eux aurait eu l'effet démultiplicateur des résultats obtenus tout en fédérant leurs actions vers une collaboration accrue. Même pris individuellement, les regroupements n'échappent pas à cette absence de synergie. La fédération du CARTEL qui regroupe 4 compagnies de théâtre a procédé à la sous-traitance des activités du PPA 2022-2026 avec les compagnies pour ne porter que le festival « Les Nuits internationales de la Plaisanterie » comme activité commune aux 4 membres. Les compagnies elles, évoluent chacune de son côté avec « ses parts » de subventions obtenues et rend compte au prorata de l'appui obtenu à chaque contributeur. La PCBF s'est contentée quant à elle de répartir financièrement les subsides obtenus d'AFRICALIA aux traditionnels festivals de ses membres en y greffant des activités de créations sur lesquelles elle n'a ni emprise, ni contrôle. Seul le CNA-Afrique qui agit pour le CNA-Burkina a échappé à cette pratique même si les activités financées par d'autres partenaires ont été occultées dans les résultats du PPA 2022-2026.

Si l'on met ensemble l'absence totale de collaboration entre les partenaires, l'absence de synergie d'actions entre les membres des regroupements, le morcellement des subventions obtenues et la concurrence dans la mobilisation des fonds constatés, le risque d'obtenir très rapidement l'inverse du « rôle fédérateur et démultiplicateur » des partenaires est grand et pourrait aboutir à l'amointrissement de leur efficacité dans ce PPA ou dans les prochains programmes.

XI.4. DE LA RESILIENCE DES ACTEURS

Le programme pluriannuel 2022-2026 est mis en œuvre dans un environnement très difficile marqué par une crise sécuritaire multiforme doublée d'une morosité économique particulière. Plusieurs régions du pays sont sous influence terroriste et aucun secteur d'activité n'échappe à la crise. Malgré

leur importance, les activités culturelles sont les plus impactées du fait de la priorisation des aspects humanitaires. Plusieurs partenaires traditionnels du secteur comme les institutions étatiques se sont détournés vers d'autres priorités si ce n'est simplement l'arrêt des soutiens aux acteurs culturels ou le départ du pays pour certains représentations diplomatiques et beaucoup d'organismes non gouvernementaux (ONG). De nombreuses manifestations culturelles qui se tenaient dans des zones à risques sont aujourd'hui en berne et d'innombrables acteurs culturels et des créateurs sont contraints au déplacement interne si ce n'est à l'exil. Les partenaires de mise en œuvre du PPA 2022-2026 ont leurs champs d'actions dans des régions faiblement touchées par le terrorisme certes, mais fortement impactées par ses effets directs que sont l'inflation qui a atteint un niveau record de 18,20% en juillet 2022³, les personnes déplacées internes (PDI) qui étaient 2 062 534 en mars 2023⁴ et la pauvreté qui a touché plus de 40% de la population en 2023⁵. Malgré ces indicateurs sombres, la Fédération du CARTEL, le CNA-Afrique et la PCBF ont réussi à proposer des contenus artistiques et culturels créatifs et attractifs pour les populations tout en se donnant les moyens de mobiliser les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à la mise en œuvre de leurs activités. C'est une démonstration de leurs capacités d'adaptation et de résilience face aux épreuves qui donnaient le secteur culturel perdu d'avance.

XI.5. DE LA DURABILITE DES ACTIONS

La durabilité des actions dans le programme pluriannuel 2022-2026 s'apprécie sous trois angles :

- Techniquement à travers la maîtrise par les acteurs des outils de gouvernance et de pilotage, les synergies d'actions et les collaborations ;
- Financièrement à travers des activités rentables, des financements innovants et la diversification des partenaires pour le renforcement de l'autonomie financière ;
- Socialement à travers la mise en œuvre d'actions inclusives, participative et consensuelle.

En abordant la question de la durabilité technique des actions dans ce PPA ou dans ceux à venir, il est certain que les faiblesses les plus remarquables des partenaires sont liées au manque de synergies d'action et de collaborations comme facteurs réducteurs de l'efficacité en même temps que de la durabilité.

La durabilité financière, elle, a une base relativement solide justifiée par l'importance de la mobilisation des ressources endogènes et exogènes au profit des dix (10) membres des organisations, doublée d'une assise sociale sans équivoque confirmée par l'important public payant et non payant qui adhère aux initiatives développées. Cependant, on ne peut en affirmer autant des trois (3) regroupements qui ne peuvent justifier d'une possibilité de « survie » sans une perfusion financière permanente ou une véritable prise de conscience de leur rôle par les membres créateurs de la Fédération du CARTEL, du CNA-Afrique et de la PCBF.

La durabilité sociale ne repose pas seulement sur le nombre de personnes ou la proportion de la population qui adhère à une action dans le temps et dans l'espace. Elle est aussi et surtout la mesure de la démocratie et de la décentralisation des offres et services culturels. La durabilité par la démocratisation libère toutes les voies d'accès aux offres et services culturels disponibles aux publics quand la durabilité par la décentralisation ouvre de nouvelles voies d'accès vers les populations.

³ In Trading Economics

⁴ In Statistiques des populations en déplacement / UNHCR mars 2023

⁵ Banque mondiale, octobre 2024

Par l'action des partenaires du PPA 2022-2026, de très nombreuses populations ont eu accès à des productions et des œuvres diversifiées soit en payant, soit gracieusement dans les différentes zones d'activités et selon les chronogrammes respectifs. Par contre, les partenaires n'ont pas ouvert de nouvelles voies vers les populations burkinabè en proposant leurs offres et services culturels hors de leurs zones habituelles d'activités pour s'assurer à moyen et long termes une assise sociale « décentralisée » qui aboutira à long terme à cette « durabilité décentralisée ». Le contexte sécuritaire y a fortement contribué.

Il est donc constatable que la durabilité sociale des actions des partenaires s'enracine partiellement à travers la démocratisation des offres et services culturels en attendant de la parfaire par une meilleure décentralisation. La diffusion numérique qui devait soutenir ces deux points de la démocratisation et de la décentralisation n'a malheureusement permis d'équilibrer la donne.

XI.6. DES RISQUES LIES A L'ACTION

Dans la mise en œuvre du PPA 2022-2026, quatre principaux risques avaient été identifiés à des degrés divers à partir du cadre stratégique commun (CSC). A mi-terme du programme, il est utile d'en apprécier l'impact sur les activités réalisées par les partenaires.

Le premier des risques identifiés est l'impact de la dégradation sécuritaire qui pouvait entraîner la suspension d'activités des partenaires, la réduction de leurs zones d'intervention, la réduction de leur liberté d'expression et de création. La crise sécuritaire que connaît le Burkina Faso met à rude épreuve l'environnement de mise en œuvre des activités culturelles en impactant négativement la mobilité interne des créateurs et professionnels de la culture. Certaines zones du pays sont toujours peu propices au déploiement d'activités culturelles, réduisant de fait le champ d'action et d'expression des créateurs du secteur et les opportunités de recettes pour les artistes et opérateurs culturels des arts de la scène et des autres filières ayant besoin d'espaces d'expression. En dehors des mesures générales qui se sont appliquées à tous les acteurs, les partenaires du PPA 2022-2026 n'ont pas été particulièrement visés par des mesures de suspension d'activités ou par des réductions de leur liberté d'expression ou de création. Concernant le fait notoire de l'annulation du festival « **Jazz à Ouaga** » en novembre 2024, même si les rumeurs et les interprétations diverses tendent à porter le sujet vers la « répression politique » contre l'ancien président de l'association, il s'agit plutôt d'une question de gouvernance administrative. En effet, des questions liées à la non présentation de licence d'entrepreneur et au non-respect des textes en vigueur ont été officiellement évoquées par les autorités municipales de Ouagadougou pour motiver le refus de la tenue du festival. A ce jour, ni les autres membres de la PCBF, ni le ministère en charge de la culture encore moins les organisateurs du festival n'ont apporté une version contradictoire.

Le second risque est lié au COVID 19 dont les mesures de protection ont largement été levées même si par prudence, les organisateurs d'événements continuent tant bien que mal de proposer des solutions de contrôle de la pandémie. Aucun des partenaires n'a d'ailleurs mentionné une quelconque perturbation de ses activités du fait du COVID 19. Il est possible de considérer ce risque comme amenuisé en ce moment.

Le troisième risque est relatif à l'instrumentalisation des opérateurs culturels par les autorités locales. Les autorités gouvernementales du Burkina Faso ont pris plusieurs mesures touchant à la vie de tous

les burkinabè dans la reconquête des zones touchées par l'insécurité et le terrorisme. Dans ce contexte de lutte contre les groupes armés terroristes (GAT), les voix divergentes sont peu tolérées soit par les autorités, soit par des acteurs non étatiques qui les soutiennent. De même, des artistes et acteurs culturels prennent des initiatives diverses en soutien aux autorités qui peuvent être perçus comme un effet d'instrumentalisation. Ce qui est précis, c'est que les libertés artistiques et d'expression sont toujours garanties par les textes fondamentaux du Burkina Faso⁶ ; ce qui l'est moins, c'est la liberté après l'expression qui ne laisse que très peu d'espace entre le silence et l'autocensure des personnes ayant des opinions divergentes. Dans la mise en œuvre du programme pluriannuel, aucune source ne permet d'affirmer que les partenaires ont subi des pressions ou ont été instrumentalisés dans le cadre de leurs activités de production d'œuvres et de création en dehors de l'auto-censure, insidieuse et imperceptible.

Le quatrième risque est relatif aux effets climatiques. Les partenaires, après plusieurs années d'activités ont leurs habitudes « climatiques » qui commandent les activités de l'année. Les mesures de mitigation sont bien rodées et aucun partenaire de mise en œuvre n'a retenu les effets climatiques comme ayant fait ombrage à l'atteinte de ses résultats. Ce risque peut être considéré comme négligeable en l'état des faits.

En définitive et pour ce qui concerne les risques identifiés avant la mise en œuvre du programme, ceux qui sont encore patents restent la dégradation de la situation sécuritaire et l'instrumentalisation des opérateurs culturels qui prend plus la forme d'autocensure que de pressions directes subies par les acteurs. Un autre facteur de risque dont il faudra tenir compte, c'est la pression qu'exerce les groupes de soutien des autorités au pouvoir afin que ces dernières prennent des décisions allant dans le sens de leurs intérêts souvent antagonistes avec les actions des créateurs et des opérateurs culturels.

⁶ Constitution du Burkina Faso, Article 8 : les libertés d'opinion, de presse et le droit à l'information sont garantis. Toute personne a le droit d'exprimer et diffuser ses opinions dans le cadre des lois et règlements en vigueur.

CONCLUSION

L'action d'Africalia en faveur du secteur culturel burkinabè est multiforme et produit des effets visibles dans le paysage culturel. En effet, qu'il s'agisse du soutien à la formation pour une meilleure professionnalisation et la structuration des filières des Industries culturelles et créatives (ICC), à la création, à la mobilité, au renforcement du réseautage, les résultats de l'action d'Africalia aujourd'hui font de cette organisation un des partenaires de première ligne du secteur culturel burkinabè depuis au moins ces deux dernières décennies.

Le soutien à des opérateurs culturels préalablement renforcés est une démarche logique, pertinente et structurante qui s'opèrent à travers des programmes pluriannuels (PPA). Le programme pluriannuel en cours de mise en œuvre depuis 2022 a été l'objet de la présente évaluation. Il s'est donné pour objectif spécifique « **L'empowerment socioéconomique des acteurs culturels partenaires ciblés** » que sont la Fédération du CARTEL, le Cinéma Numérique Ambulant-Afrique et la Plateforme Culture du Burkina Faso (PCBF). A travers de nombreuses activités de création, de production et de diffusion auprès des populations, les opérateurs ciblées devraient atteindre des résultats sensés les amener progressivement vers une meilleure autonomisation.

Au terme d'un parcours méthodologique et conformément aux termes de références de l'évaluation, l'objectif spécifique et deux résultats (R4 et R5) ont été passés à l'analyse. De même, le contexte de mise en œuvre dans un environnement touché par l'insécurité ainsi que les divers risques encourus par le programme ont été examinés. Il en est ressorti des motifs de satisfaction même si beaucoup d'interrogations se sont imposées sur les ambitions des partenaires et leur volonté de « s'affranchir » de la tutelle financière. De même, plusieurs points importants sont à ramener sur le questionnement comme la fixation des indicateurs qui paraissent bien en deçà des aptitudes des acteurs, les efforts de mutualisation, les concertations et les interactions qui peinent à se mettre en œuvre. Malgré toutes ces questions qui pourraient faire l'objet de réflexions plus approfondies, le fait notoire est la résilience dont ont fait preuve les partenaires à réussissant à déployer la quasi-totalité de leurs chronogrammes respectifs dans des délais raisonnables et à atteindre des résultats sommes toutes aux delà des attentes si l'on se réfère uniquement aux prévisions consignées dans les documents officiels du programme.

L'évaluation s'est déroulée dans un très climat de travail et a bénéficié de l'accompagnement administratif et logistique des partenaires qui ont essayé du mieux qu'ils pouvaient de répondre à nos sollicitations. C'est donc le lieu de remercier tous les acteurs de cette mission et particulièrement les administrations et les dirigeants des structures partenaires.

LEÇONS APPRISES

Leçon 1 : L'union fait la force ! Mais pas toujours de tout le monde.

Le principe du regroupement des opérateurs culturels dans des regroupements est d'en faire des structures fortes et dynamiques capables de propositions efficaces à même d'influencer positivement l'environnement culturel au Burkina Faso. Force est de constater que pour ce qui est des regroupements partenaires du PPA 2022-2026, les unions semblent renforcer les membres tout en fragilisant les regroupements qui sont complètement dépouillés de leurs attributions pour ne conserver que le rôle de « collecteur de finances » au profit de ceux-ci. En dehors des chronogrammes d'activités liés au PPA 2022-2026, les trois regroupements n'ont pas été capables de déployer un autre calendrier d'activités spécifiques alors que toutes structures membres sont actives et prospères.

Leçon 2 : L'intérêt commun n'est pas l'intérêt comme UN !

Les partenaires du PPA 2022-2026 semblent voir en l'intérêt commun, la somme des intérêts individuels. En effet, la quasi-totalité des activités menées le sont par les membres qui jouent le rôle de maîtres d'œuvres délégués sans réelle implication des regroupements. Les subventions sont réparties entre membres qui les utilisent pour leurs activités propres inscrites dans le chronogramme des regroupements avant d'en faire les rapportages. C'est dire que pas ou peu d'activités sont conjointement organisées par les membres pris isolément et il en est de même des regroupements qui se contentent des invitations reçues et honorées sans plus. Une telle situation ne saurait favoriser la défense d'un idéal commun et ne permet surtout pas de défendre leurs intérêts communs.

Leçon 3 : L'autonomie est d'abord un état d'esprit

L'Empowerment vers lequel le programme pluriannuel doit conduire les opérateurs culturels partenaires est très dépendant de la volonté de ces derniers. En effet, les longues périodes de soutien financier externe semblent les maintenir dans un esprit de « dépendance assumée » vis-à-vis des partenaires. Cet état est constatable dans les perspectives qu'ils se donnent à eux-mêmes, sans ambitions réelles de se séparer de l'assistanat. Les trois partenaires ne focalisent pas leurs actions véritablement vers une synergie d'action commune pour se donner les moyens d'être autonomes quand bien même ils en ont largement l'expérience à travers leurs membres qui sont parmi les associations les plus connues du pays.

Leçon 4 : L'argent relie mais il ne lie pas toujours.

Dans le cadre de la mise en œuvre des PPA, les regroupements comme la PCBF et la Fédération du CARTEL sont sollicités conformément à la logique d'intervention de chaque partenaire. Si le partenaire exige un regroupement comme c'est le cas d'Africalia, les membres se conforment à la donne et mettent en avant leurs structures. Dans les cas où cette exigence n'est pas un impératif, les membres se retrouvent très souvent en concurrence directe avec leurs propres regroupements dans la recherche de subsides. Ce fait serait compréhensible si les résultats positifs de ces démarches étaient capitalisés au compte de l'ensemble mais, le constat est que les « succès » des membres restent les leurs tandis que tout succès de regroupement est automatiquement réparti entre les membres qui en récoltent les bénéfices ne laissant que la paternité et les éventuels rapportages aux regroupements.

RECOMMANDATIONS

1. Envisager d'avoir un chef de fil par regroupement pour les prochains PPA afin d'assurer la charge de gouvernance associative commune et éviter les
2. Encourager l'ouverture des regroupements à d'autres structures culturelles pour plus de dynamisme et pour éviter la routine institutionnelle et la fossilisation,
3. Financer les PPA dans la perspective d'un programme plus grand proposé par les partenaires dans le pays et portant sur une période d'au moins 10 ans ;
4. Envisager le financement des PPA intégralement par résultat dans une perspective de cofinancement de programme avec les opérateurs eux-mêmes et d'autres bailleurs engagés à les accompagner ;
5. Porter l'interrogation des prochains PPA sur les nouvelles pratiques et formes d'expression culturelles et en lien avec l'environnement numérique ;

ANNEXE 1 : LISTE DES PERSONNES CONSULTEES				
N°	INSTITUTION	NOM ET PRENOM	FONCTION	Adresse
COMMANDITAIRE				
1	AFRICALIA	RURASHITSE Dorine	Directrice générale	doriner@africalia.be
2		OKONI Florentine	Gestionnaire Programme	Florentine.Okoni@africalia.be
ORGANISATIONS PARTENAIRES				
3	Fédération du Cartel	KOAMA Anatole	Président	administration@lecartel.bf
4		OUBDA Angelina	Coordonnatrice	ange_oubda@yahoo.fr
5		KABRE Athanase	Compagnie du Fil	atokabre@gmail.com
6		HEMA Alain	Théâtre Eclair	alainhema@yahoo.fr
7		KOAMA Anatole	Grâce Théâtre	koamaz@yahoo.fr
8	CNA – Afrique	SIDIBE Kadidja	CNA-Afrique	afrique.cna@gmail.com
9		OUEDRAOGO Wendlassida	Coordonnateur	cnaburkina@gmail.com
10		TCHEDRE Joël	CNA - Togo	atcnatogo@gmail.com
11		SANGARE Yacouba	CNA – Côte d’Ivoire	sangarey@gmail.com
12	Avanceil	M. DOTE	Directeur Général	dotejean2@gmail.com
13	PCBF	GUINGANE Claude	Président	claudekira@gmail.com
14		OUEDRAOGO David	Administrateur	adm.pcbf@gmail.com
15		SAWADOGO Anselme	Jazz à Ouaga	jazz_ouaga@yahoo.fr
16		DIALLO Ali	Umané Culture	umaneculture@yahoo.fr
17		KOALA Gilles	Benebnooma	kkoudbi1@yahoo.fr
18		SANFO Salif	ABCD	salifsanfo@gmail.com
PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS				
19	MCCAT	SOMA Mambourou	Directeur DGESS	mam.soma01@gmail.com
20	FDCT	TRAORE/BENI F. Caryne	Directrice générale	carynebeni@yahoo.com
21	BBDA	LEGA P. Patrick	Directeur Général	amsolega@yahoo.fr
22	Institut Goethe	NACANABO Mahamoudou	Chargé de projet	
23	FESPACO	Alex Moussa SAWADOGO	DG Fespaco	sawadogo@fespaco.org
24	WBI	Anselme SAWADOGO	Responsable	a.sawadogo@apefe.org
RESPONSABLES D'ORGANISATIONS GOUVERNEMENTALES / NON GOUVERNEMENTALES				
25	CNP-NZ	DIALLO Abdoulaye	Responsable	micailou@yahoo.fr
26	MCCAT	SEGDA Adama	SGA / MCCAT	sedgaadama@yahoo.fr
AUTORITES MUNICIPALES				
27	Mairie / Ouaga	RAMDE Harouna	Dir. Affaires culturelles	
28	Mairie / Koudougou	MANE Jonas	PDS Koudougou	
PERSONNES RESSOURCES / BENEFICIAIRES				
29	DGCA	SALOUKA Noélie	Directrice	noeliesalouka@gmail.com
30	MCCAT	SABA Michel	Personne ressource	

ANNEXE 2 : LISTE DES DOSSIERS CONSULTES (Les dossiers contiennent les documents consultés classés par centre d'intérêt)

1. Le programme de coopération culturel Africalia 2022 – 2026
2. Le Cadre logique du Plan Pluriannuel-Burkina Faso 2022 - 2026
3. Le Cadre Stratégique Commun 2022-2026 - Burkina Faso - Février 2021
4. Le Cadre Stratégique Commun 2022-2026 - Burkina Faso - Février 2023
5. Les modifications du Cadre Stratégique Commun 2022-2026 – Burkina Faso- Février 2023
6. La présentation du Dialogue Stratégique 2023 / Cadre Stratégique Commun
7. Le compte rendu du Dialogue Stratégique 2023 / Cadre stratégique commun
8. Le compte rendu du Dialogue Stratégique 2024 / Cadre Stratégique Commun
9. L'analyse des risques – Burkina Faso 2022-2026 /Africalia
10. Les Théories du Changement – Burkina Faso 2022- 2026 / Africalia
11. Les documents de références du PPA pour les partenaires (Cartel-CNA Afrique-PCBF)
12. Les synthèses d'analyses du PPA 2022 – 2024 pour les partenaires (Cartel-CNA Afrique-PCBF)
13. Des rapports d'exécution du PPA 2022 – 2024 pour les partenaires (Cartel-CNA Afrique-PCBF)
14. Des documents de compte rendu d'activités pour les partenaires (Cartel-CNA Afrique-PCBF)
15. Rapport d'évaluation finale du PPA 2017-2021
16. Recueil des leçons apprises / PPA 2021-2021
17. Convention de partenariat PCBF-RECREATRALES